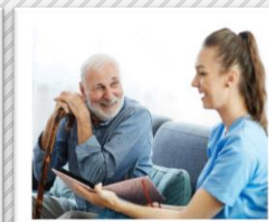


Direction de l'Autonomie
Service évaluation médico-
sociale et suivi CDAPH

Rapport CDAPH 2023



Cécile Bertrand
Date : Avril 2024



AU PROGRAMME



- Éléments de contexte
- Déroulement des commissions
- Données chiffrées sur les demandes et décisions
- Délais de traitement
- Prorogations et droits sans limitation de durée
- MISPE
- RAPO
- Contentieux

Éléments de contexte

- Contexte Organisationnel:

Dans le cadre de la convention pour une mission d'appui opérationnelle (MAOP) avec la CNSA validée lors de la Comex de novembre 2022, de nombreux chantiers ont été menés sur l'année 2023 notamment:

- Un travail sur la gestion des pièces et le circuit administratif du dossier
- Une refonte des modalités d'évaluation en équipe pluridisciplinaire et le recalibrage
- La création de guides pour faciliter les orientations vers les ESMS
- La préparation et signature d'un marché d'avocat pour la défense des contentieux avec effet au 1^{er} janvier 2024

- Contexte RH:

- De nombreux recrutements finalisés sur 2023, notamment concernant les 9 postes supplémentaires créés dans le cadre de la stratégie CAAP: à ce jour encore un poste de médecin enfant vacant. Des renforts qui porteront leur fruit mais dont la formation a été longue sur 2023 pour permettre leur autonomie.
 - Un turnover qui reste important: une équipe fortement renouvelée, tant sur le pôle adulte que sur le pôle enfant. Une stabilisation à l'œuvre depuis septembre 2023.
 - Vacance d'un poste d'AS mis à disposition de l'Education Nationale sur toute l'année (et le second poste vacant 4 mois), ainsi que d'un poste d'enseignant du fait d'un arrêt maladie longue durée.
 - Une chef de service adjointe absente depuis mars 2023.
-

Focus sur la refonte des équipes d'évaluation

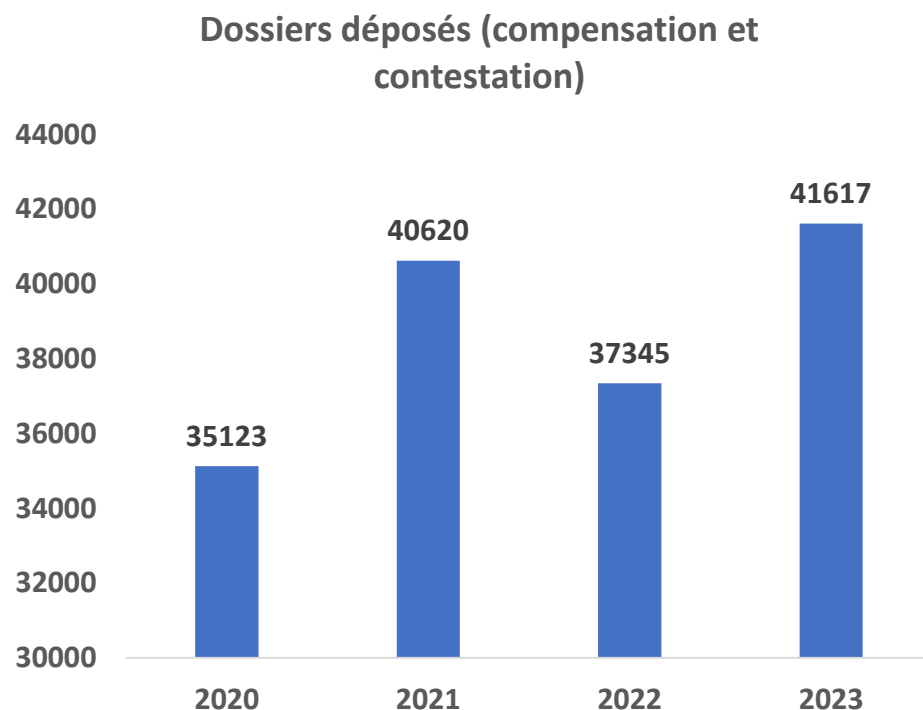
- Des niveaux d'évaluation différenciés:
 - EPE de niveau 1: pour tous les dossiers
 - EPE de niveau 2: pour les dossiers complexes, non finalisés en EP1
- Des équipes pluridisciplinaires d'évaluation (EPE) spécifiques selon les demandes:
 - Adultes niveau 1: EPE Vie quotidienne, Vie Professionnelle ou Transverse
 - Enfants niveau 1: EPE Taux, Parcours de scolarisation ou Eligibilité PCH
 - EP 16-25
- Des objectifs chiffrés:
 - En nombre d'équipes: à ce jour 56 équipes programmées par semaine
 - En nombre de dossiers par équipes: 15 dossiers / demi-journée sur les EP1
 - En délai, entre chaque étape notamment.

<u>Calibrage des EP de niveau 1: les besoins</u>	
Flux : 216 EP1 par mois	Stock (sur 10 mois)
80 EP 1er niveau enfant	54 EP/mois pour les enfant
136 EP 1er niveau adulte	58 EP/mois pour les adultes

Déroulement des commissions en 2023

- Travaux de la Commission
 - Arbitrages concernant les compléments d'AEEH
 - Arbitrages concernant les orientations en Belgique
 - Présentations de dispositifs en séance
 - Présentation de la PCH TND
 - Présentation de l'ESRP Epnak
 - Présentation de la scolarisation des élèves handicapés par l'Education Nationale
 - Usagers en CDAPH
 - 51 usagers ou représentants légaux reçus en Commission
 - 16 usagers adultes
 - 35 représentants légaux d'enfants
-

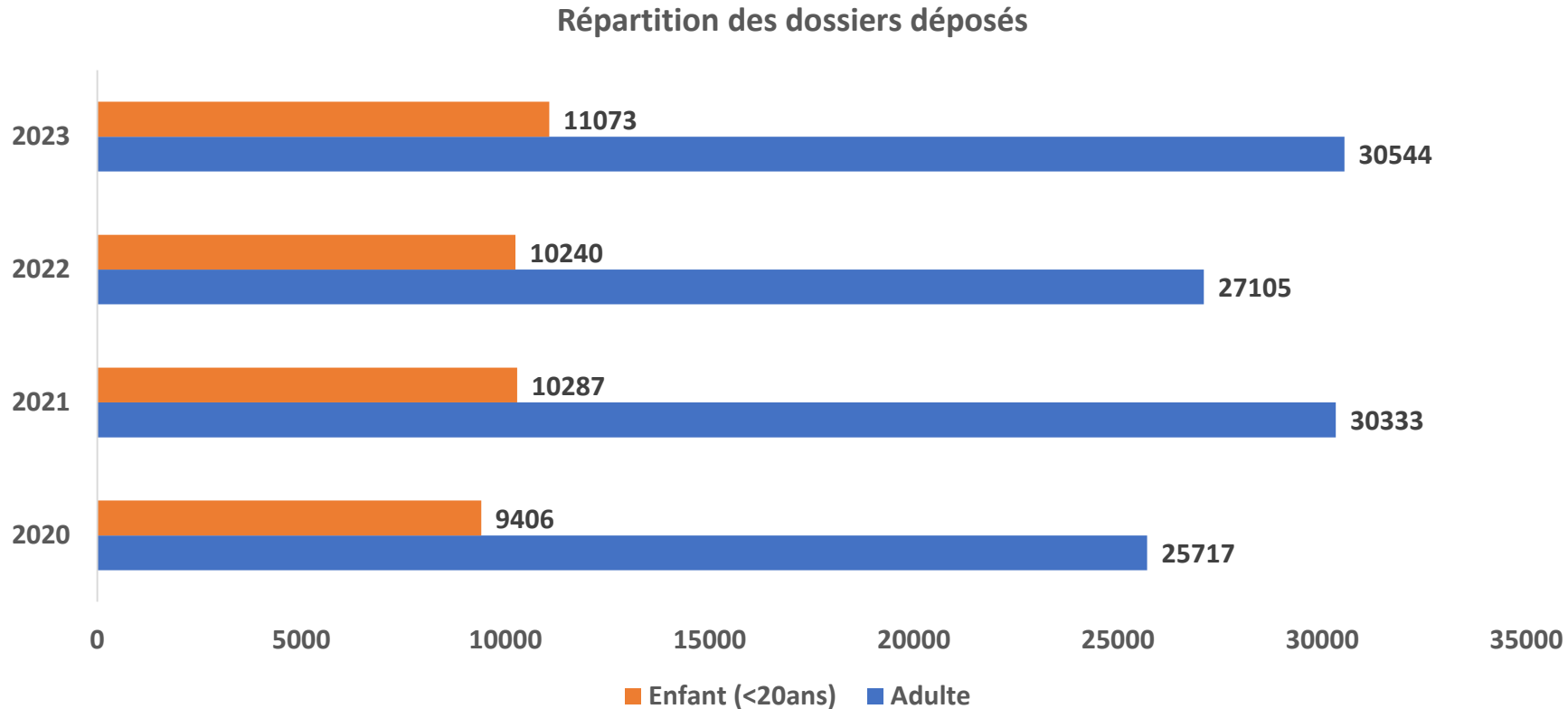
Dossiers déposés en 2023



Un nombre de dossiers déposé en forte hausse par rapport à 2022. Pistes d'explication:

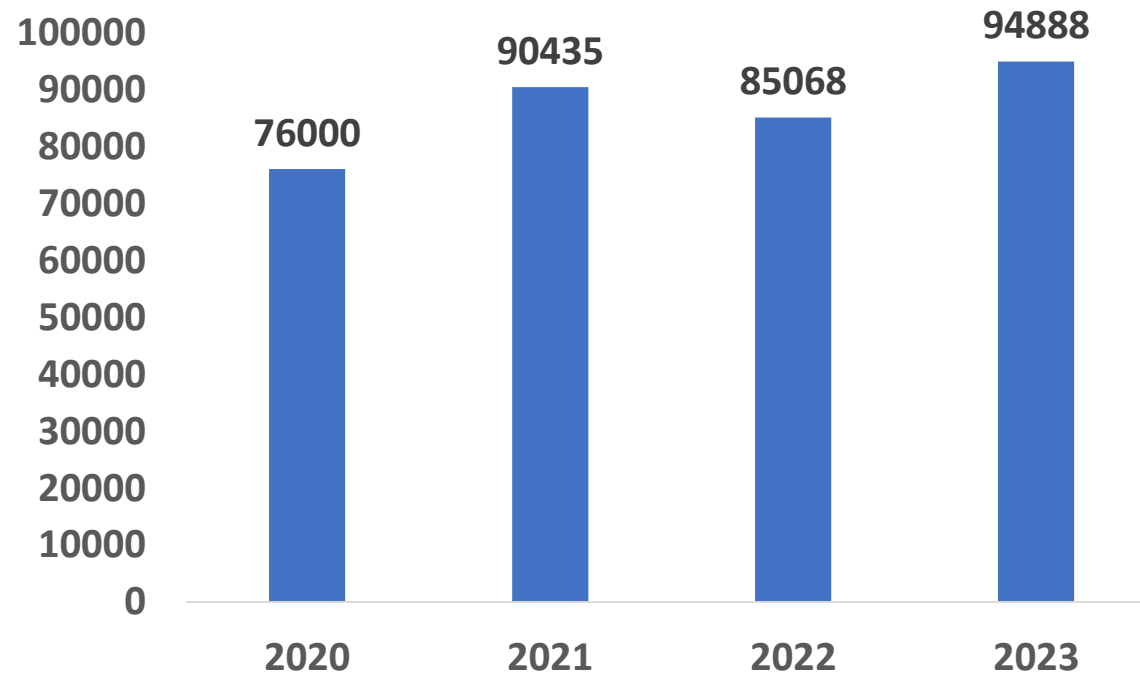
- Déconjugalisation de l'AAH
- PCH pour les troubles du neurodéveloppement
- Augmentation du nombre de dossiers RQTH pour aménagement de poste sur incitation employeur pour obtenir des financements
- Un nombre d'usagers sans place en établissement croissant qui engendre des demandes de Plan B
- Des difficultés financières, sociales et sanitaires en augmentation. Un nombre important de bénéficiaires du RSA dans les nouveaux dossiers.

Dossiers déposés en 2023



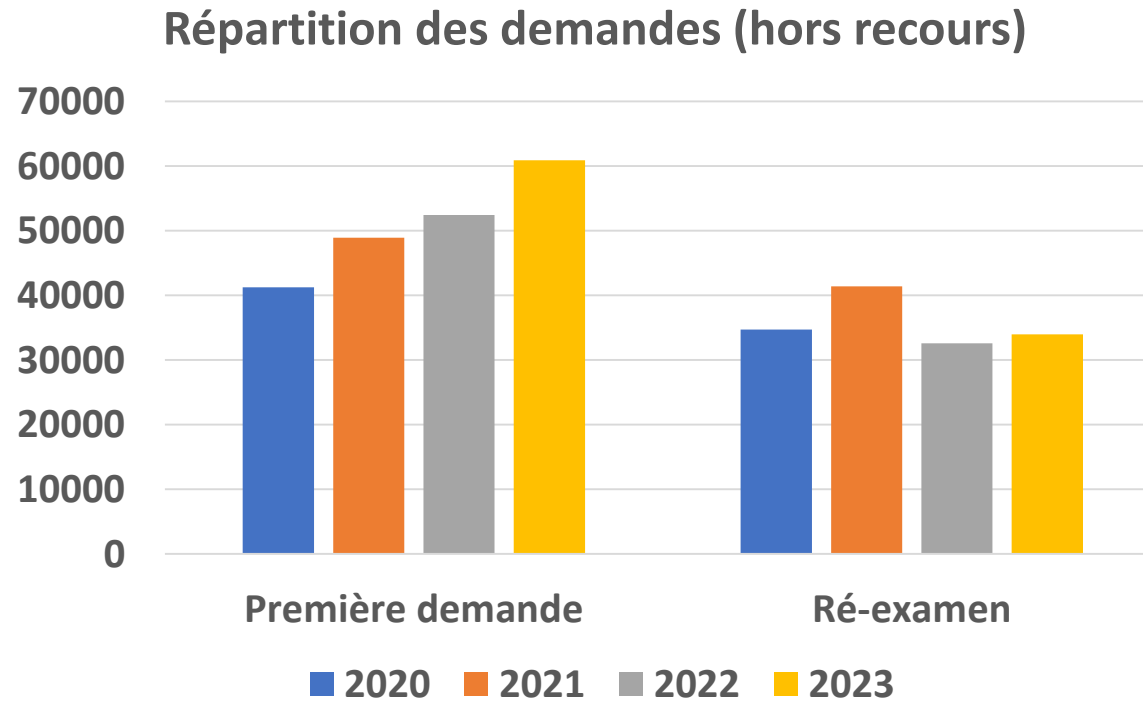
- Une hausse plus marquée chez les adultes
- Les dossiers enfant représentant 25,5% des dossiers déposés

Demandes déposées en compensation en 2023



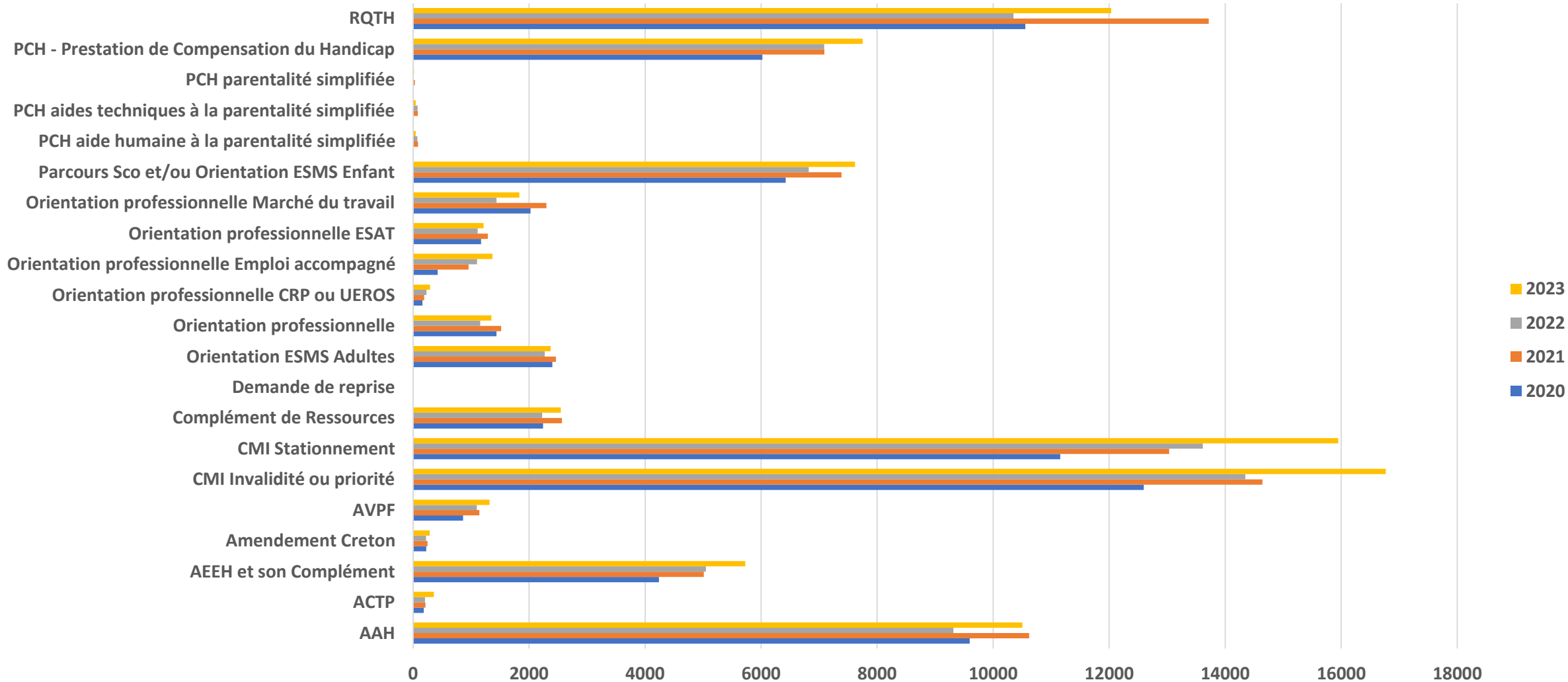
Un nombre de demandes déposées hors contestations est en forte hausse par rapport à 2022 (idem dossiers): +11,5 % sur un an.

Répartition des demandes déposées par statut

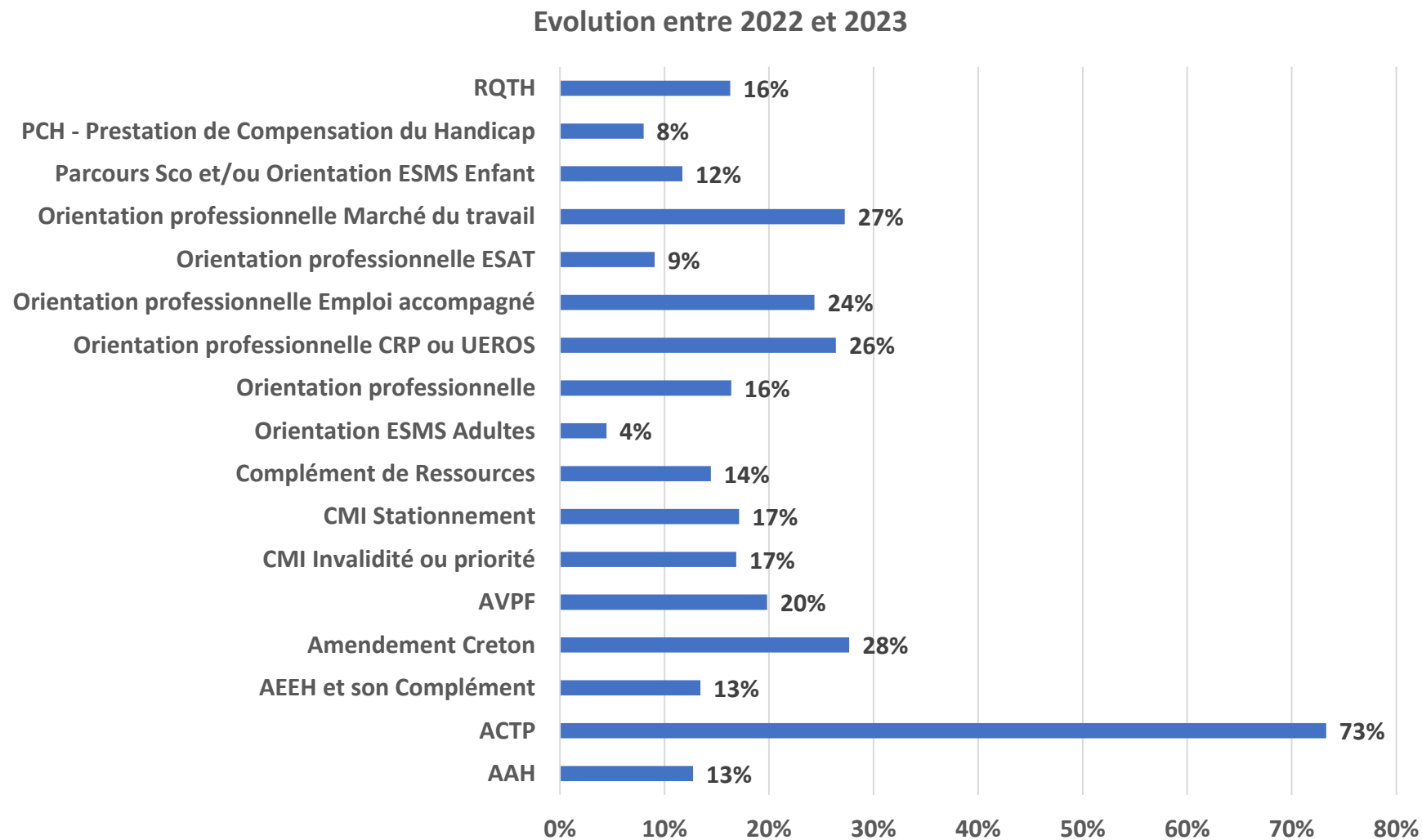


Une hausse majoritairement portée par les premières demandes

Répartition des demandes en 2023 par nature

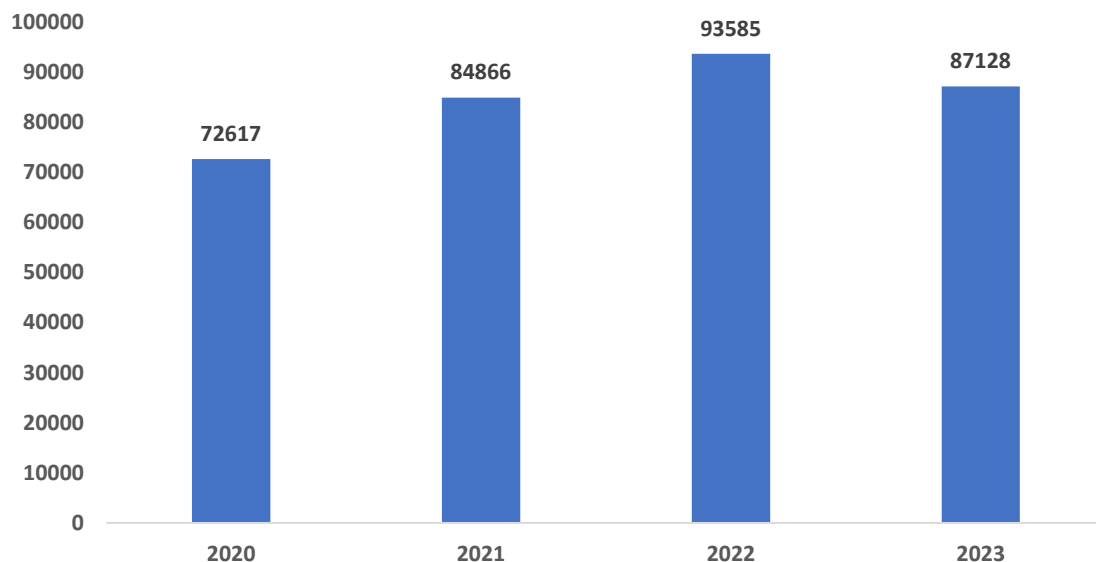


Evolution des demandes en 2023 par nature

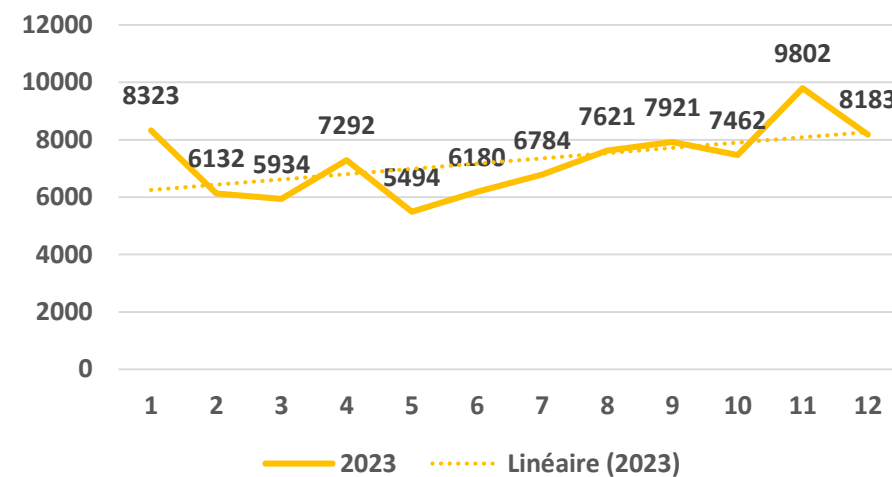


Activité globale 2023 - Décisions

Décisions (provenant d'un dossier hors contestations)



Répartition du nombre de décisions

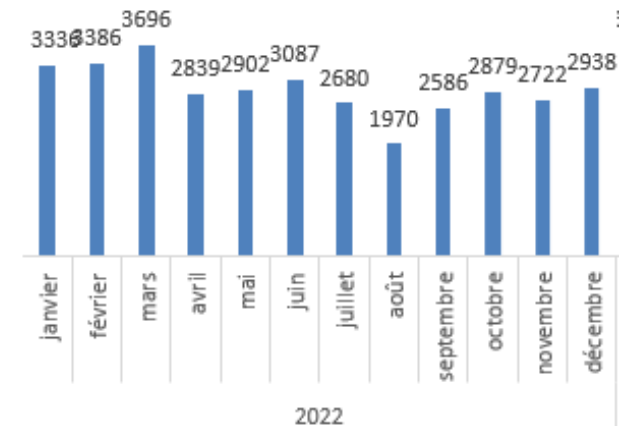
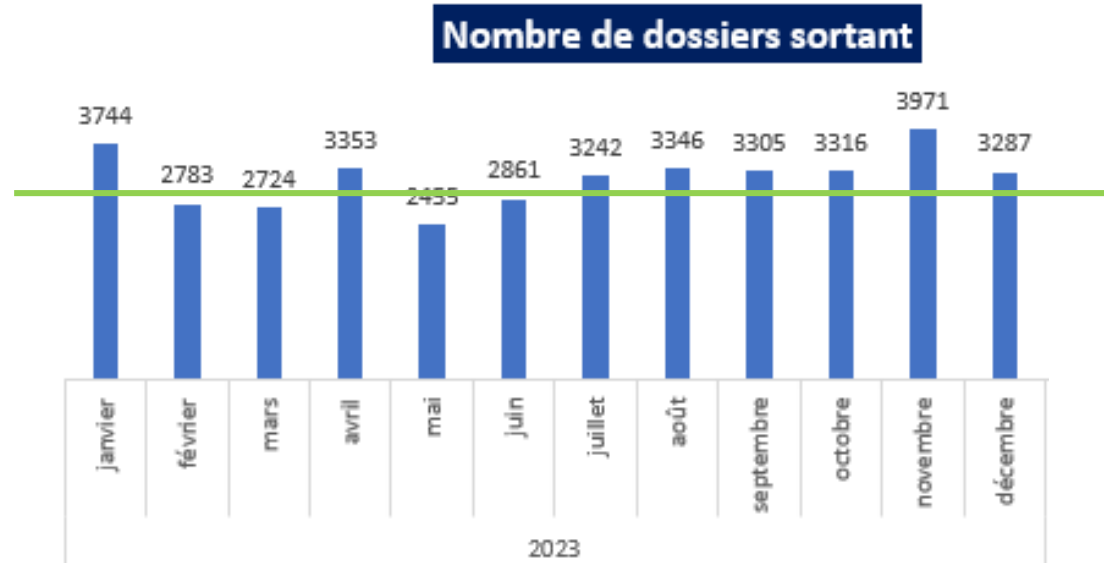


Un nombre de décisions en baisse, lié à la réorganisation des évaluations sur le premier semestre, ainsi qu'à la période de formation des nouveaux professionnels. On voit clairement la tendance s'inverser à compter de juillet 2023 (sachant que le chiffre de janvier provient de dossiers majoritairement évalués en 2022).

Activité globale 2023 - Décisions

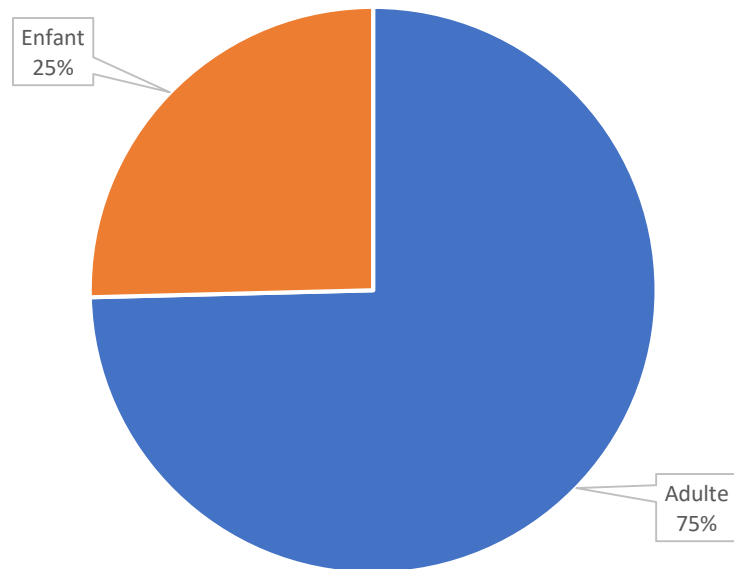
Objectif CNSA pour la résorption du stock et du flux: 3 600 dossiers sortant en moyenne par mois

Moyenne dossier sortants
2023
3200 par mois
contre 2918 en 2022

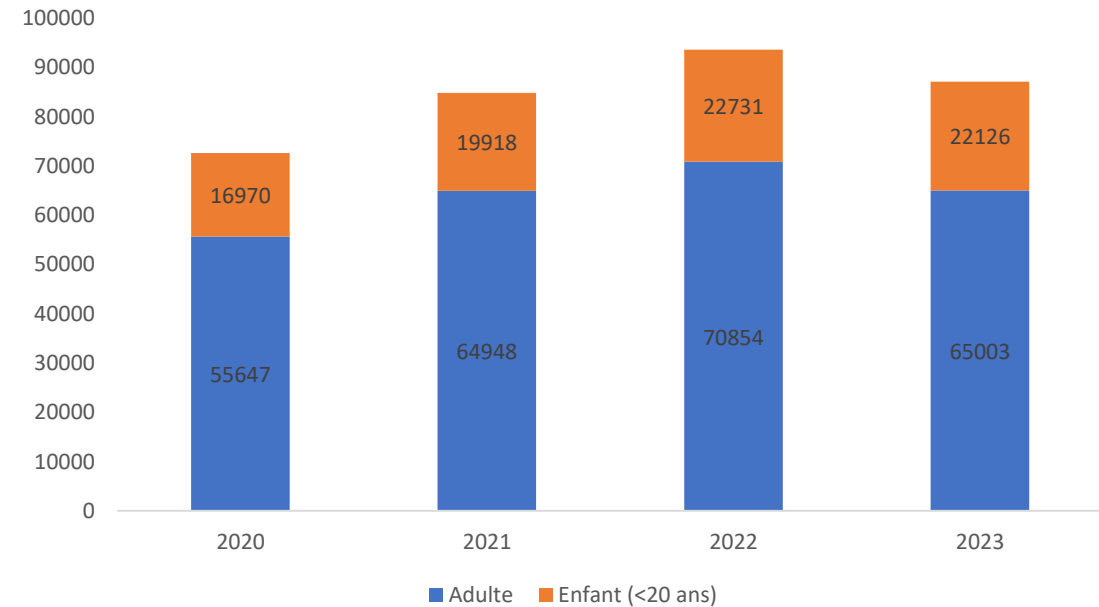


Activité globale 2023 – Adultes et Enfants

Proportion des décisions (hors contestations)



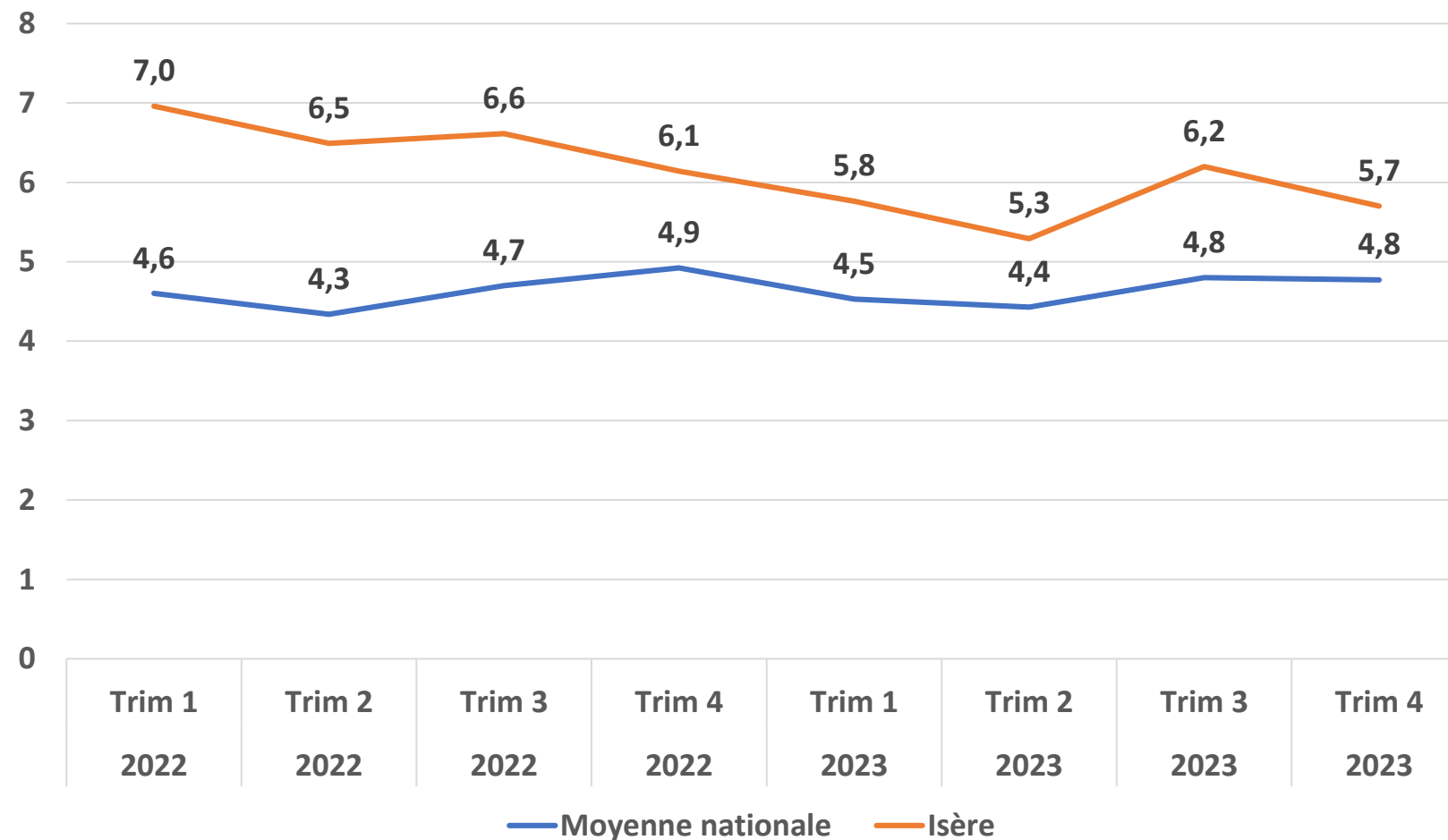
Répartition des décisions



Une proportion de décisions adultes / enfants relativement stable, avec une légère augmentation de la proportion de dossiers enfants: la réorganisation a été plus facile à mettre en oeuvre au pôle enfant qui travaillait déjà davantage sous forme d'EP

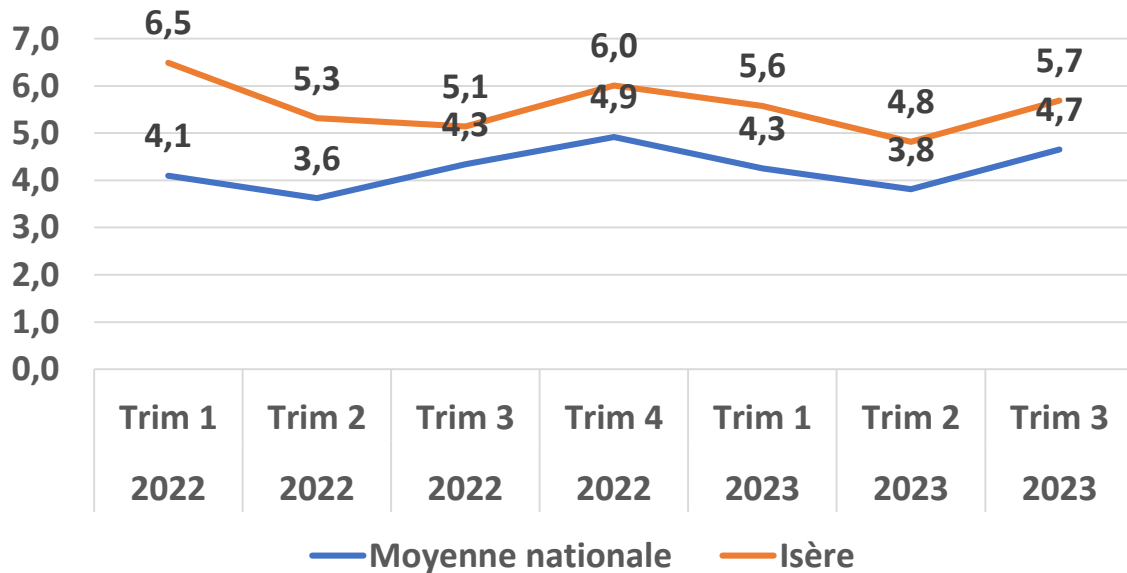
Délais moyens de traitement 2023

**Plus de
dossiers
traités en
moins de
temps**

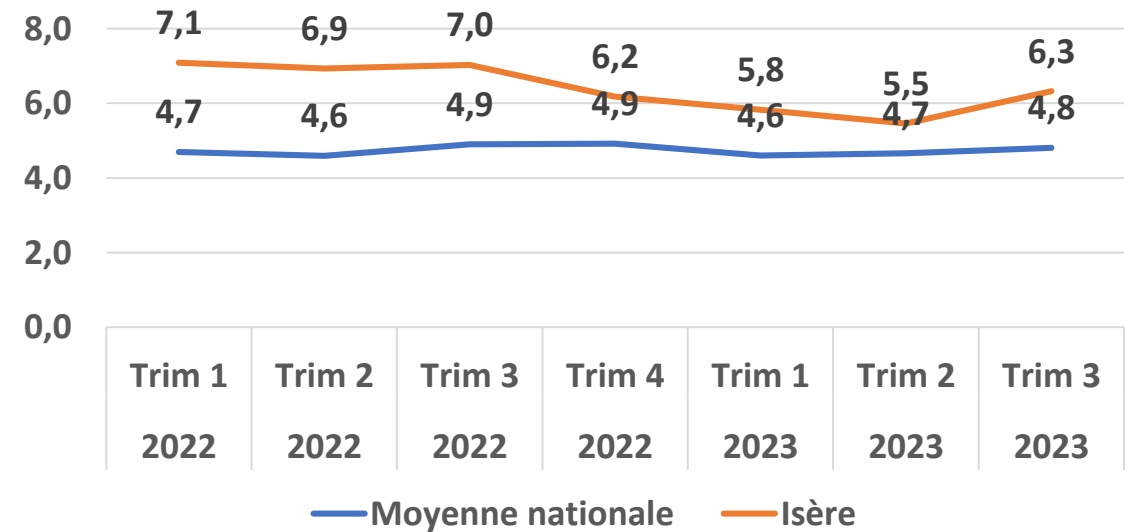


Délais moyens de traitement enfants – adultes 2023

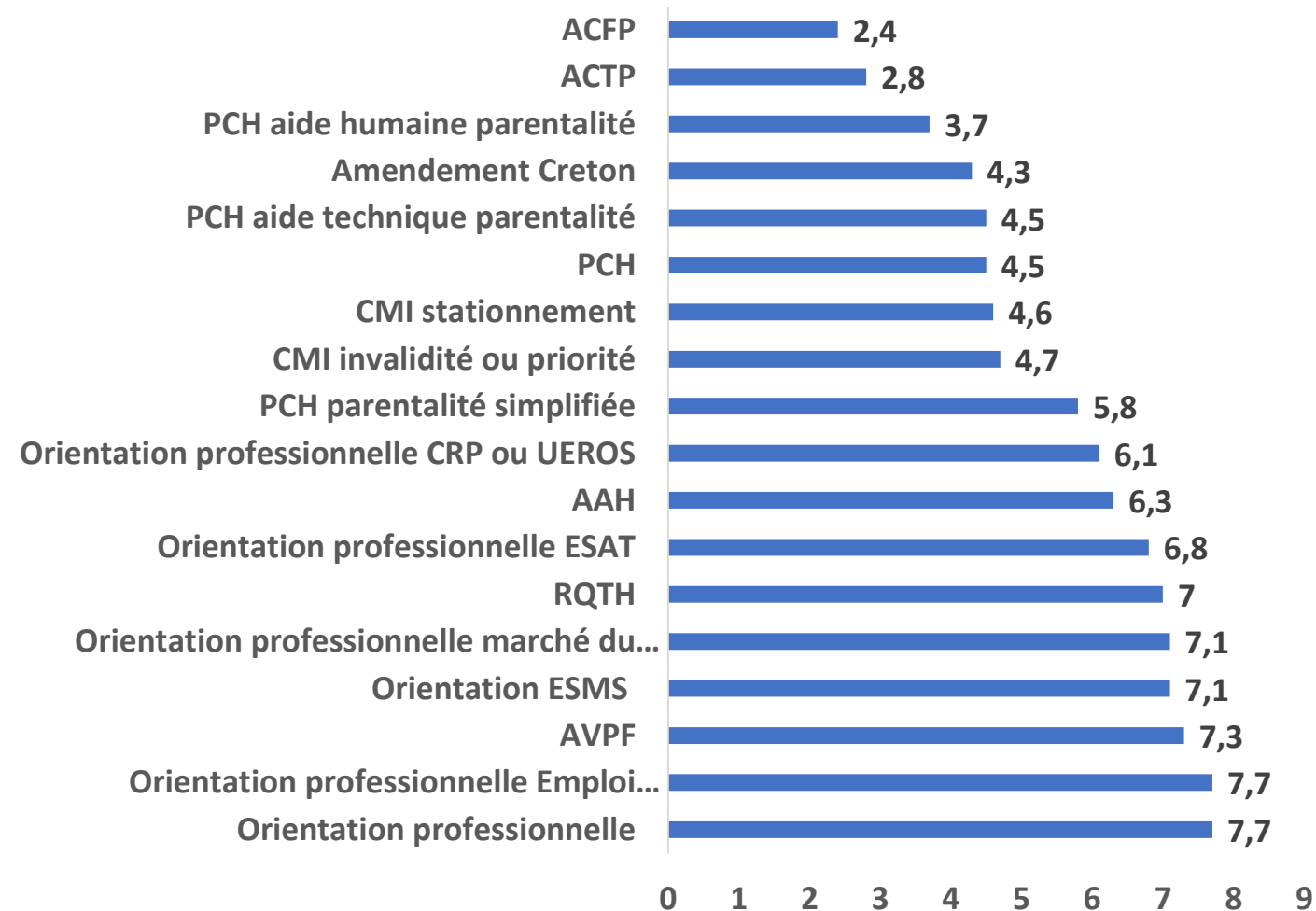
Délais moyen de traitement enfant



Délais moyen de traitement adulte



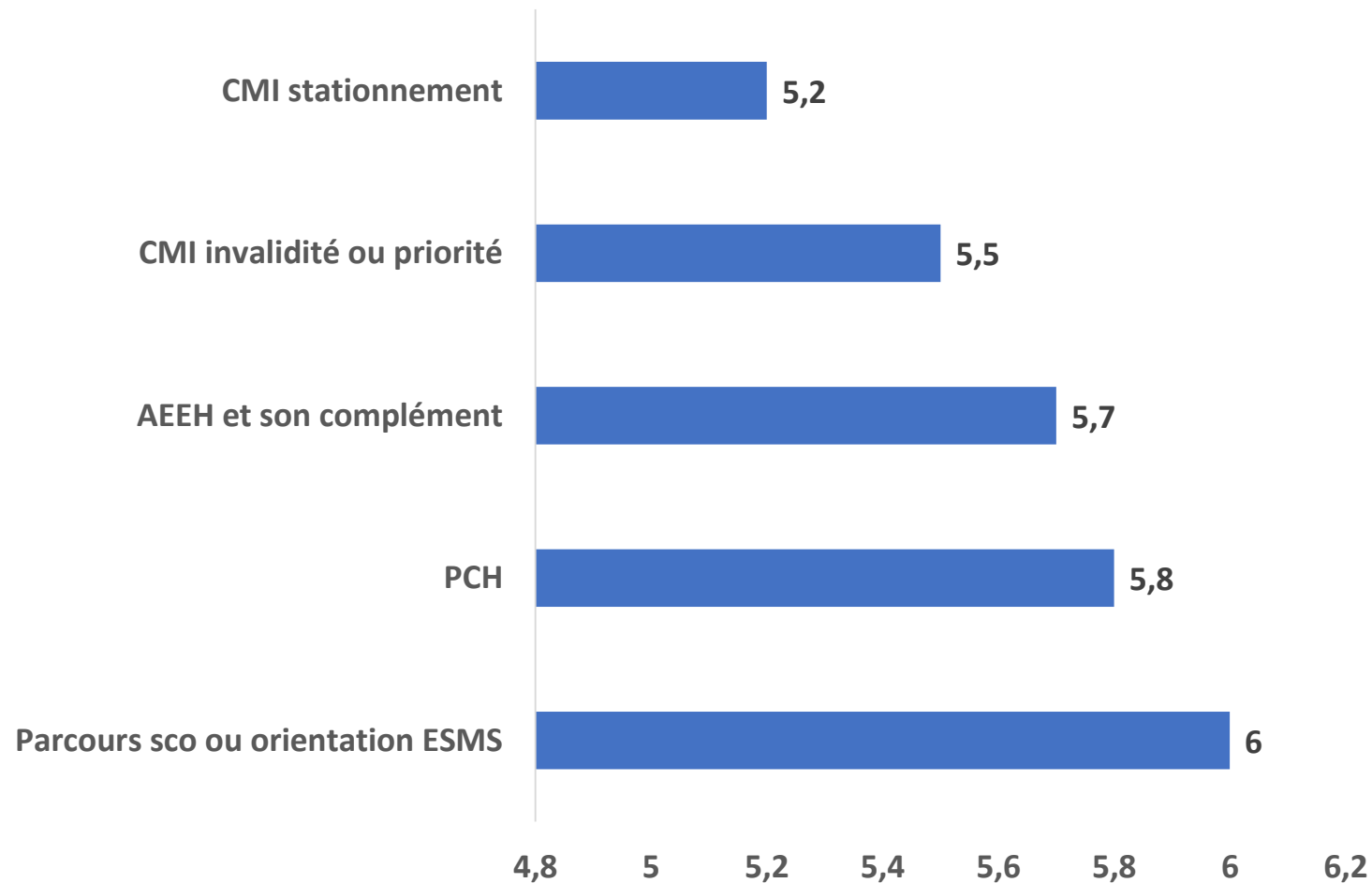
Délais moyen de traitement adultes 2023



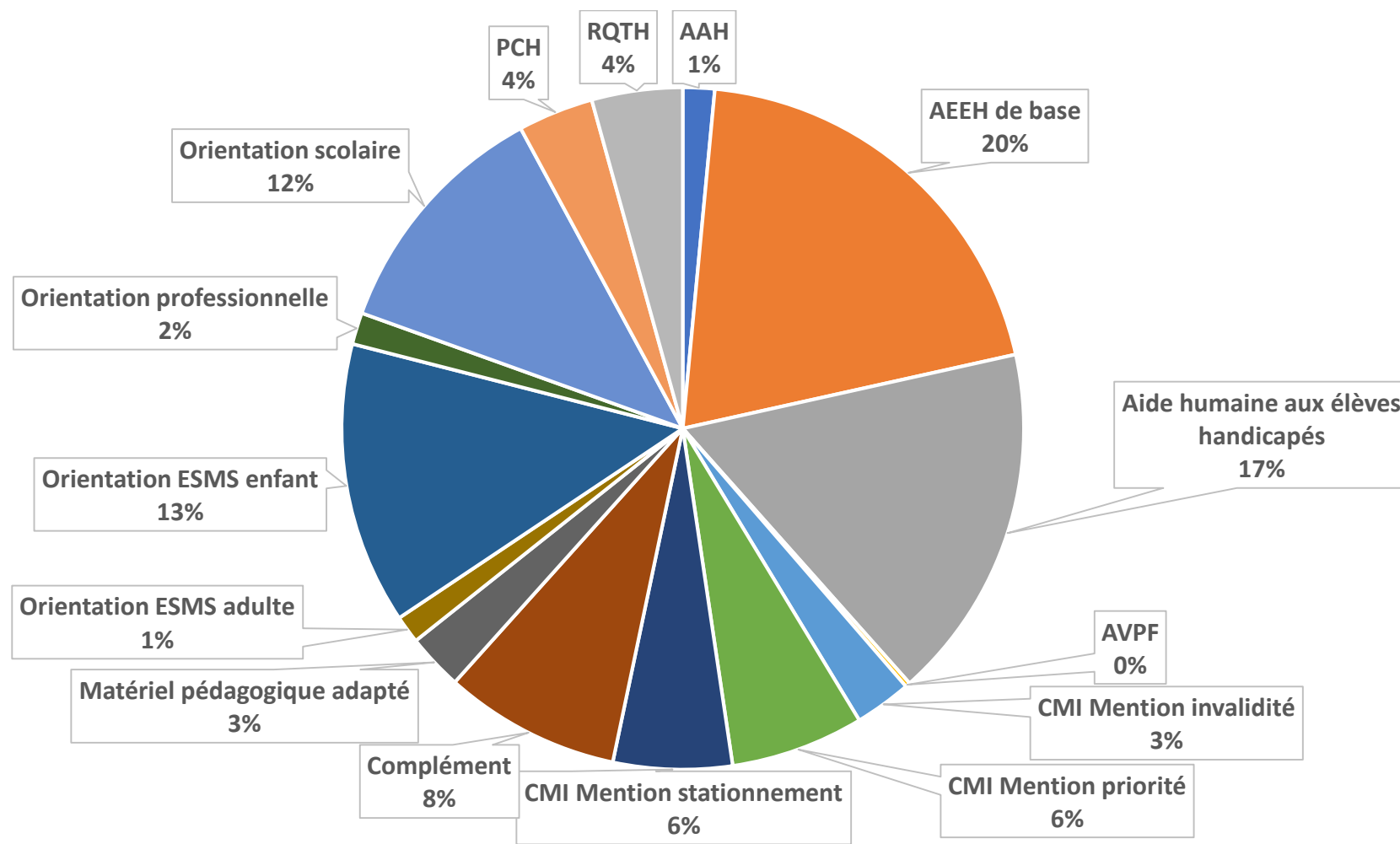
Sur les orientations en ESMS, le délai est la moyenne sur l'année, mais fin 2023 nous traitons en moins de 4 mois !



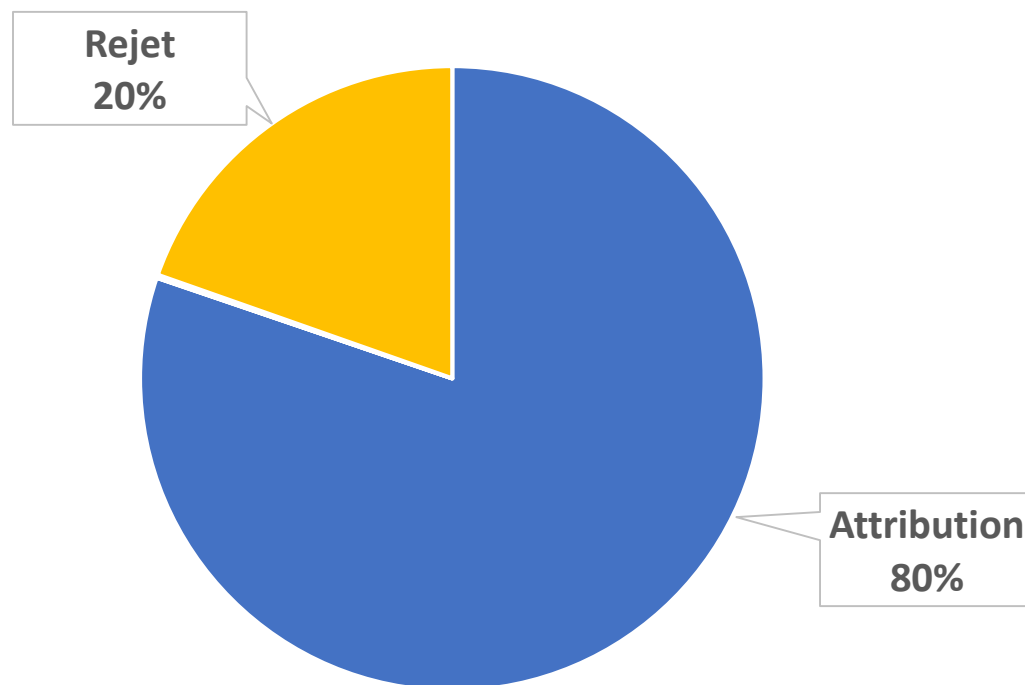
Délais moyens de traitement enfants 2023



Activité globale enfants 2023



Répartition décisions enfant 2023



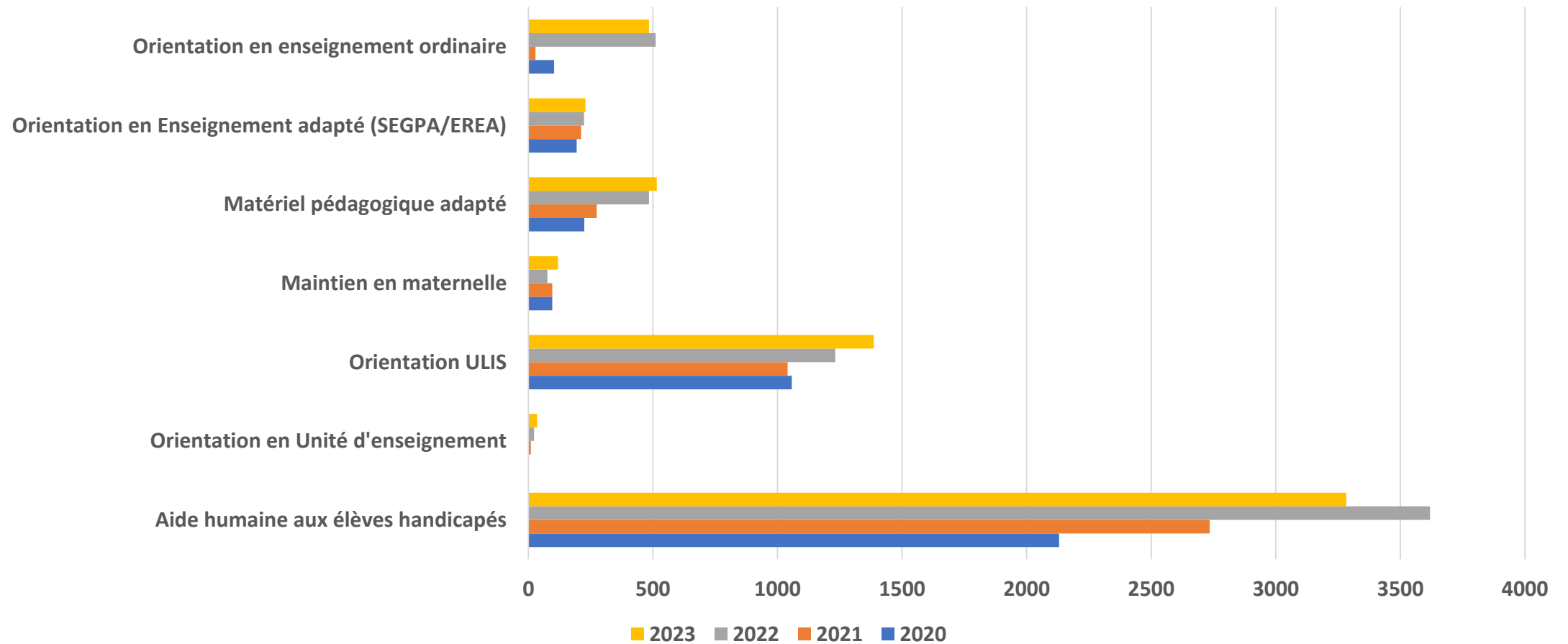
Une proportion des rejets stable
(20% en 2022, 22% en 2021).

Les mesures en faveur de la réduction des délais n'a pas augmenté le nombre de rejet

Durée moyenne des droits ouverts en matière de scolarisation:

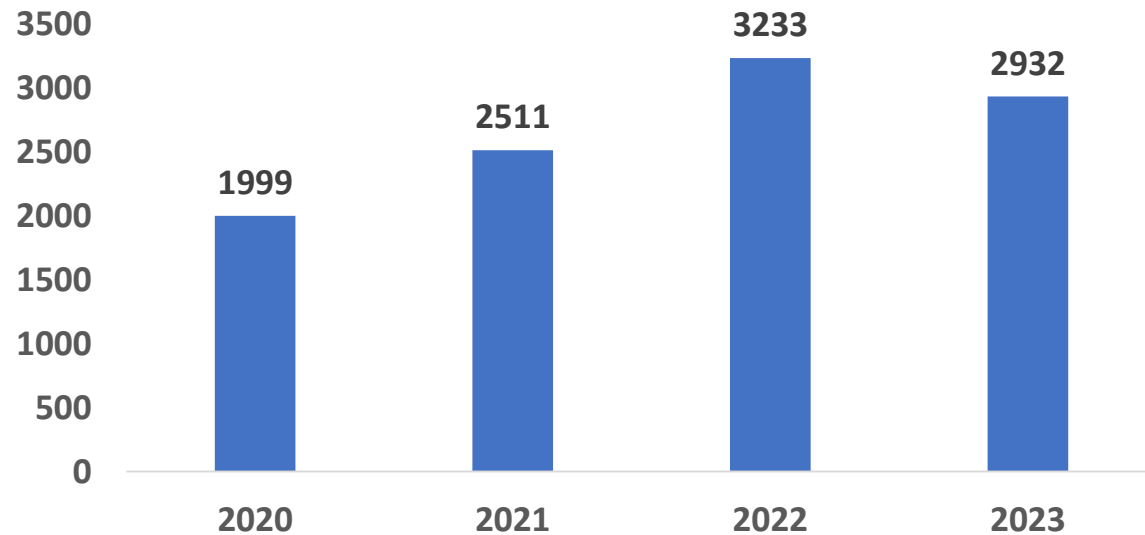
- Isère (troisième trimestre 2023): 36,7 mois – au dessus de la moyenne nationale
- National: 29,7 mois

Evolution des droits liés à la scolarité

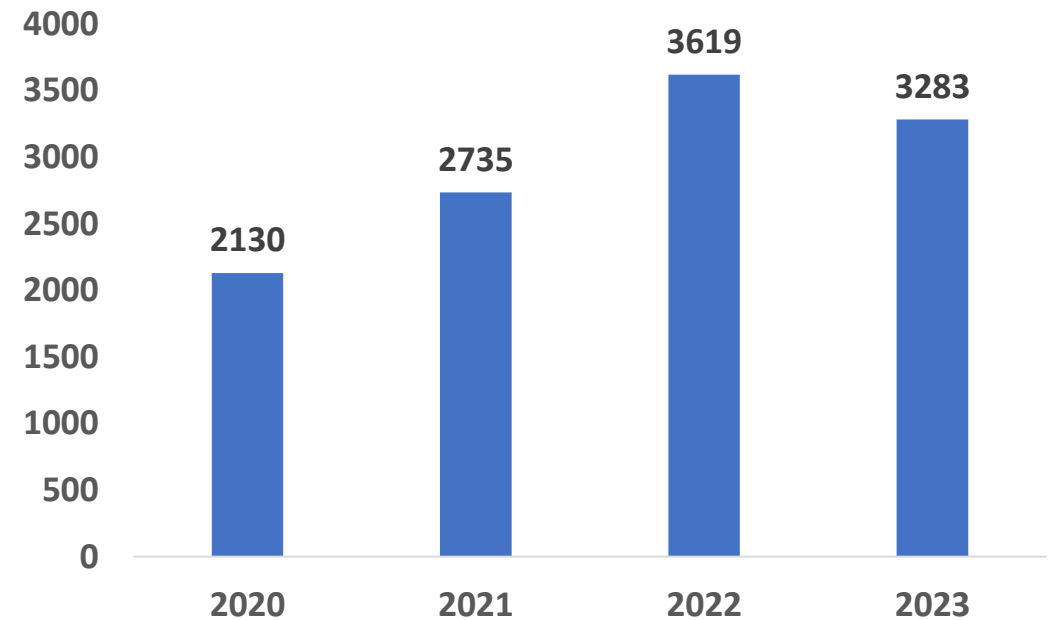


Attributions d'AESH 2023

Attribution AESH provenant d'un dossier compensation

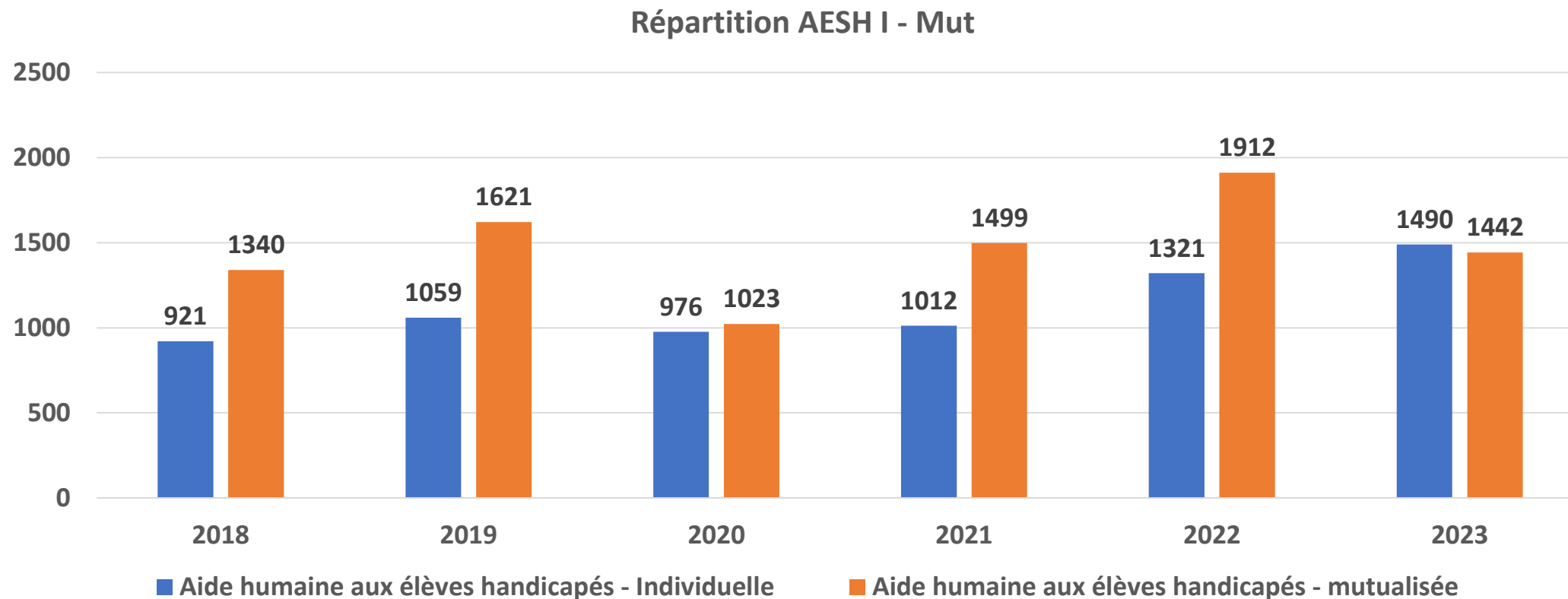


Attribution AESH (compensation + contestation)



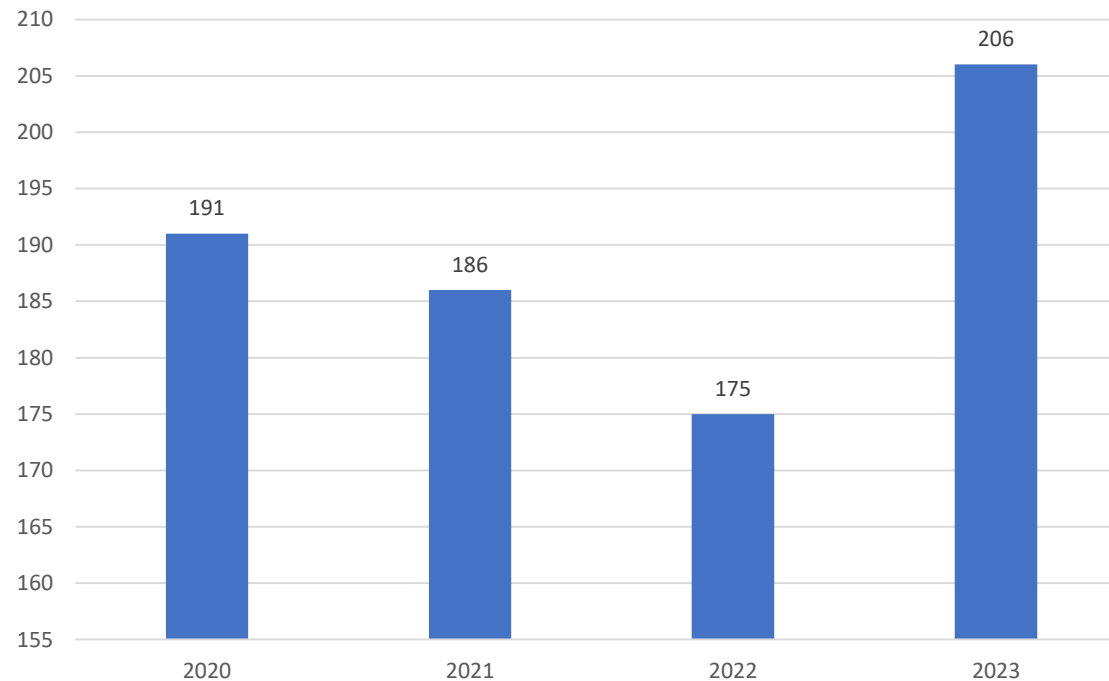
Première année de baisse du nombre d'AESH attribuées (-10%) par rapport à 2022

Répartition AESH Individualisée - Mutualisée



- Un nombre d'AESH mutualisées notifiées en forte baisse
- Un nombre d'AESH individualisées en augmentation. Cependant pour 266 enfants, ce sont des jeunes ayant parallèlement une orientation en établissement, donc en attente de place.

Amendements cretons 2023

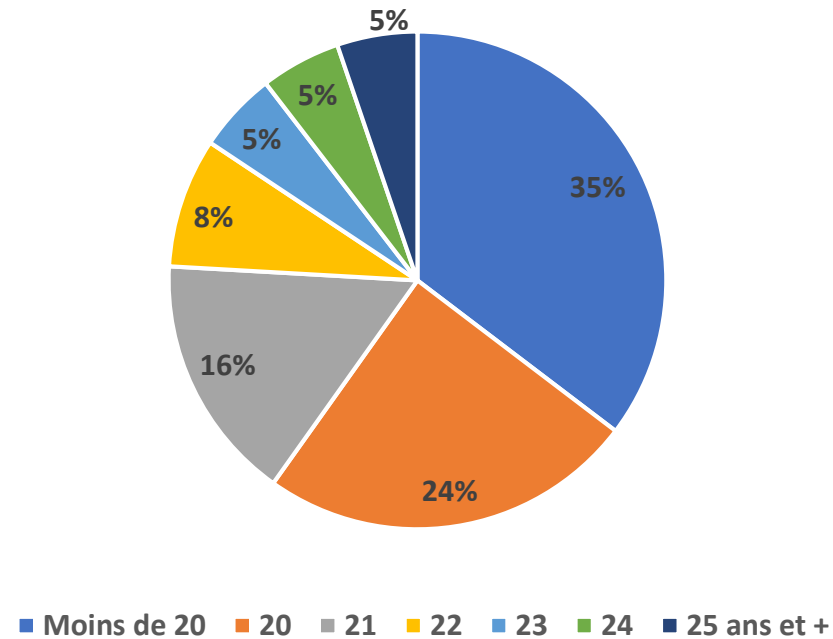


Au total en 2023, 206 jeunes ont été maintenus en établissement enfant au titre de l'amendement creton. Il s'agit d'une augmentation de 18% par rapport à 2022.

Cette augmentation peut s'expliquer en partie par un rattrapage du retard de dossiers déposés en 2022, cela gonflant le chiffre 2023 au détriment du nombre de 2022 probablement sous-estimé.

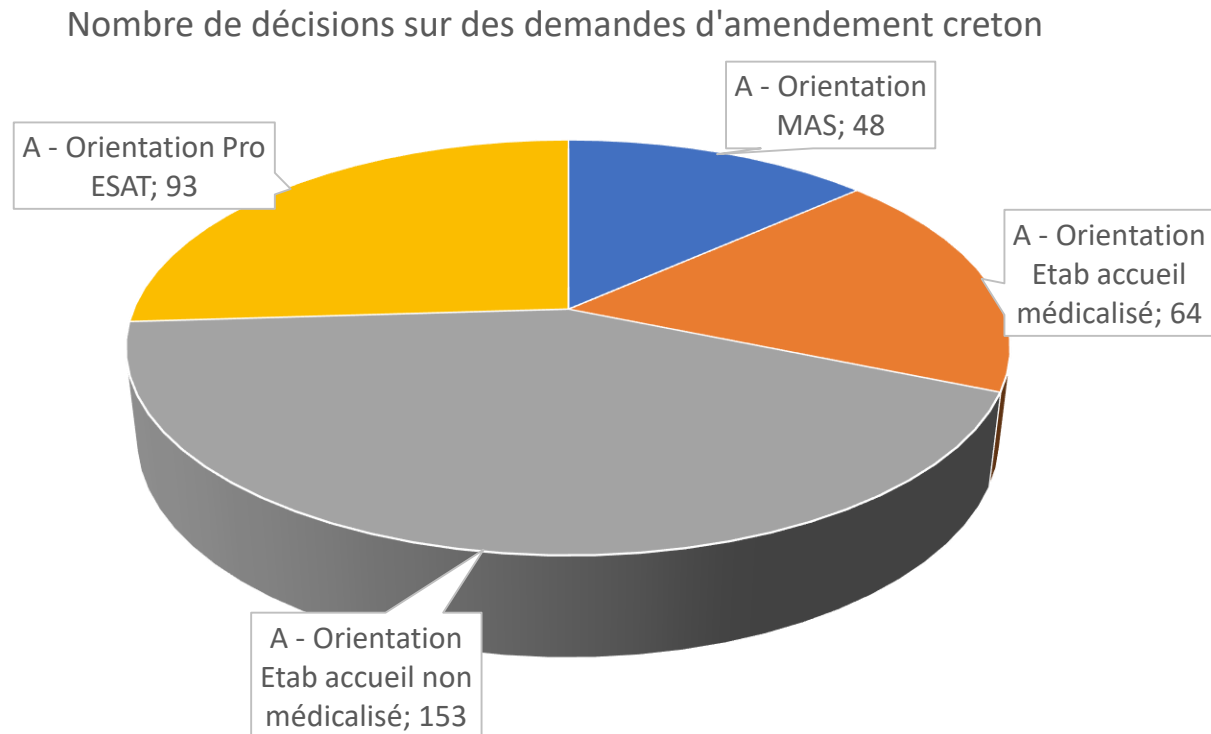
Amendements cretons 2023

Répartition des cretons par âge



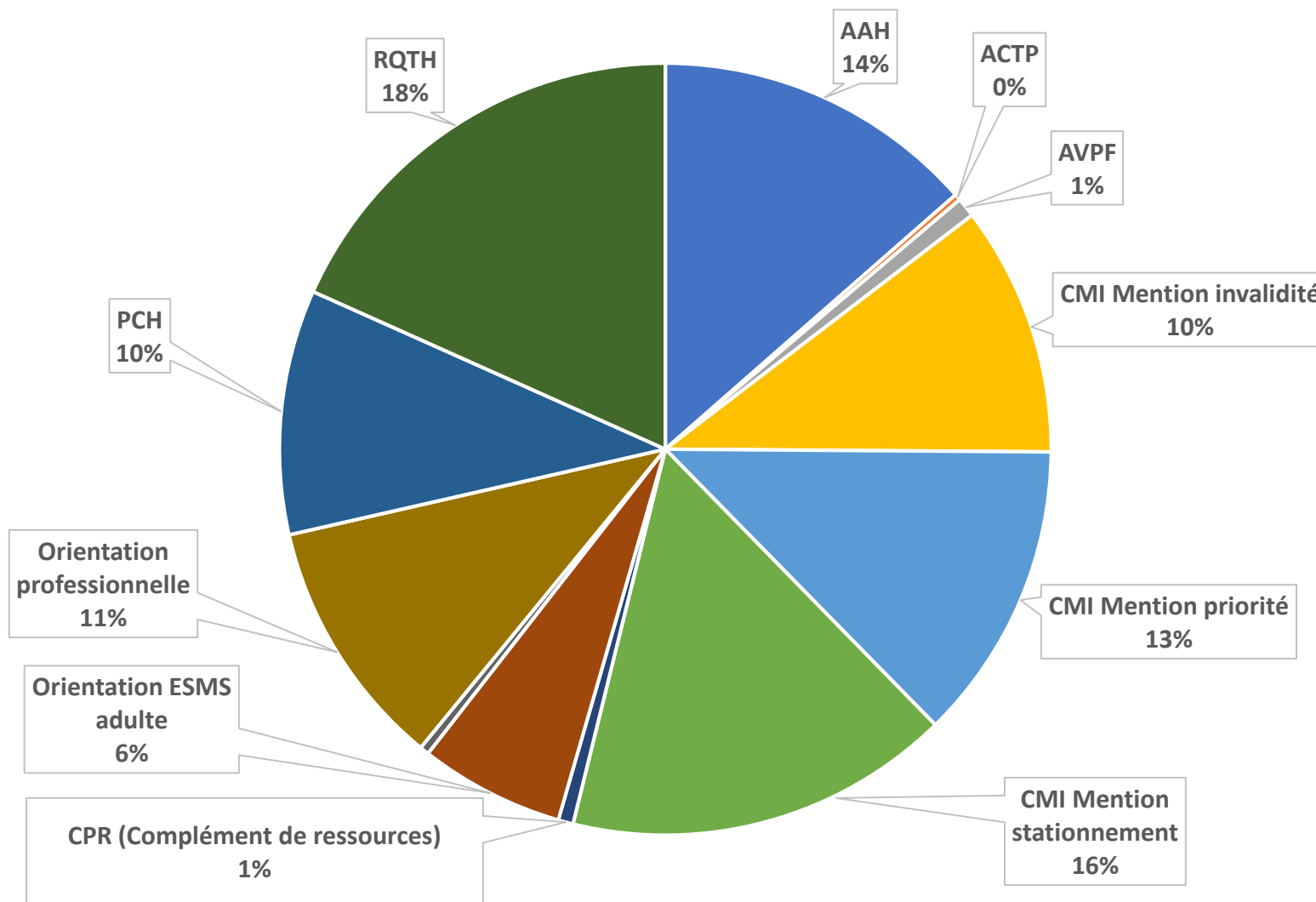
Malgré l'augmentation, la part des plus de 25 ans diminue légèrement passant de 9% à 5%. Les trois quarts des jeunes en amendement creton ont 21 ans ou moins (75%)

Amendements cretons 2023

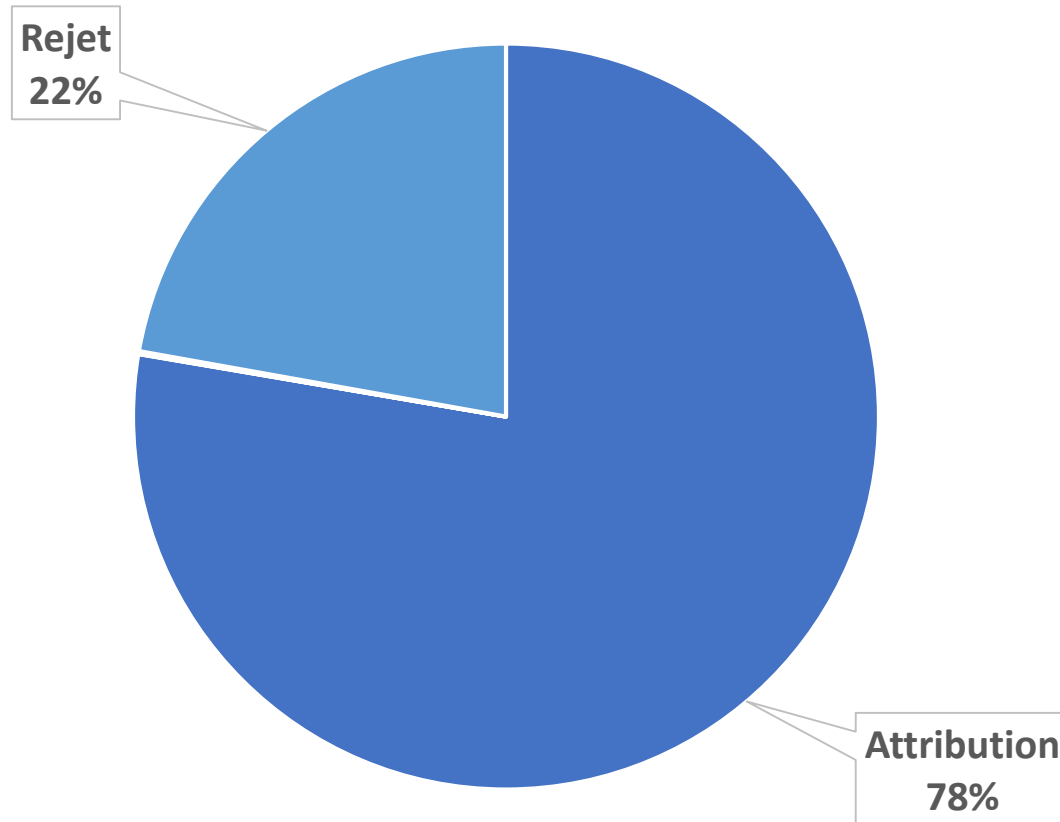


- On remarque une augmentation de décisions d'orientation en ESAT (passant de 55 en 2022 à 93 en 2023), en EANM (passant de 91 à 153) et EAM (passant de 45 à 64).
- Attention, ces chiffres présentent le nombre de décisions, pas de jeunes concernés.

Activité globale Adultes 2023



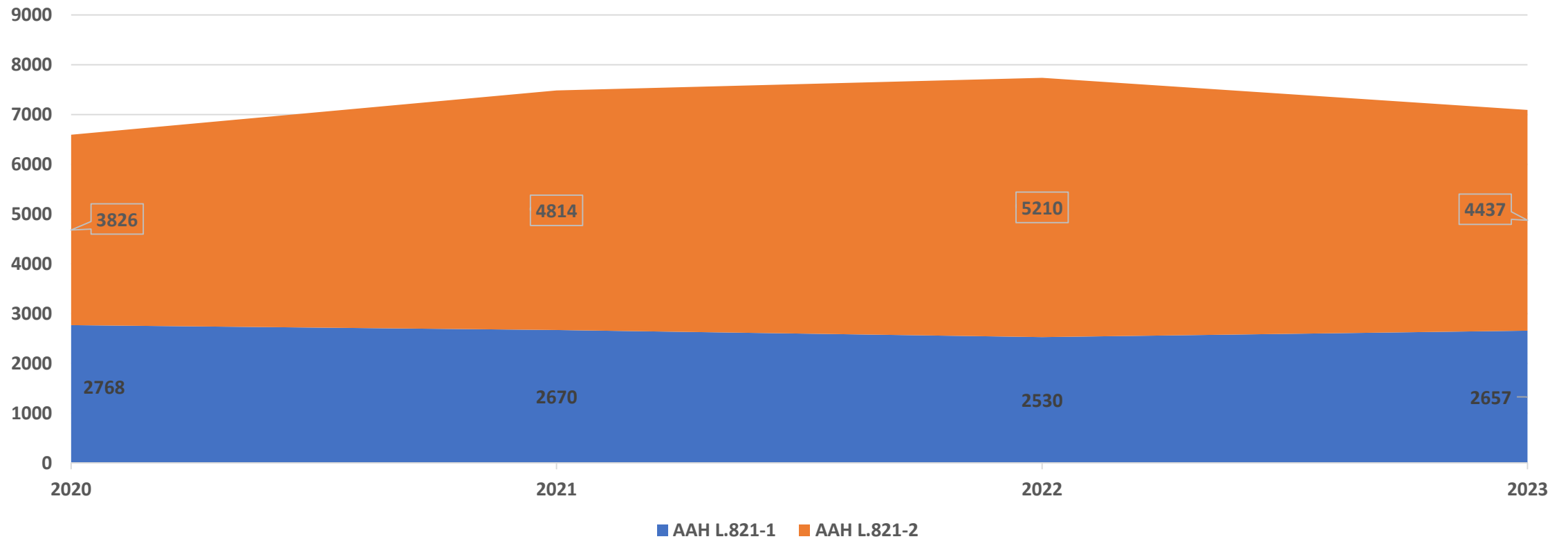
Répartition décisions adultes 2023



Les mesures en faveur de la réduction des délais n'a pas augmenté le nombre de rejet

Une proportion des rejets stable (22% en 2022, 21 % en 2021)

Evolution attribution AAH

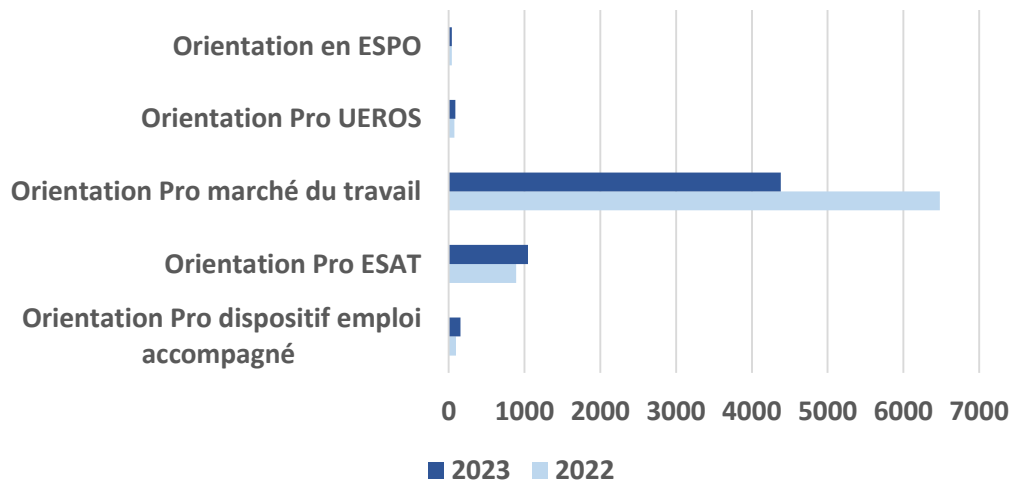


- Une légère reprise de l'attribution des AAH pour un taux supérieur à 80% (liée probablement à l'augmentation du volume de décisions de personnes orientées en ESMS)
- Un ralentissement de l'attribution des AAH pour un taux 50% - 79%

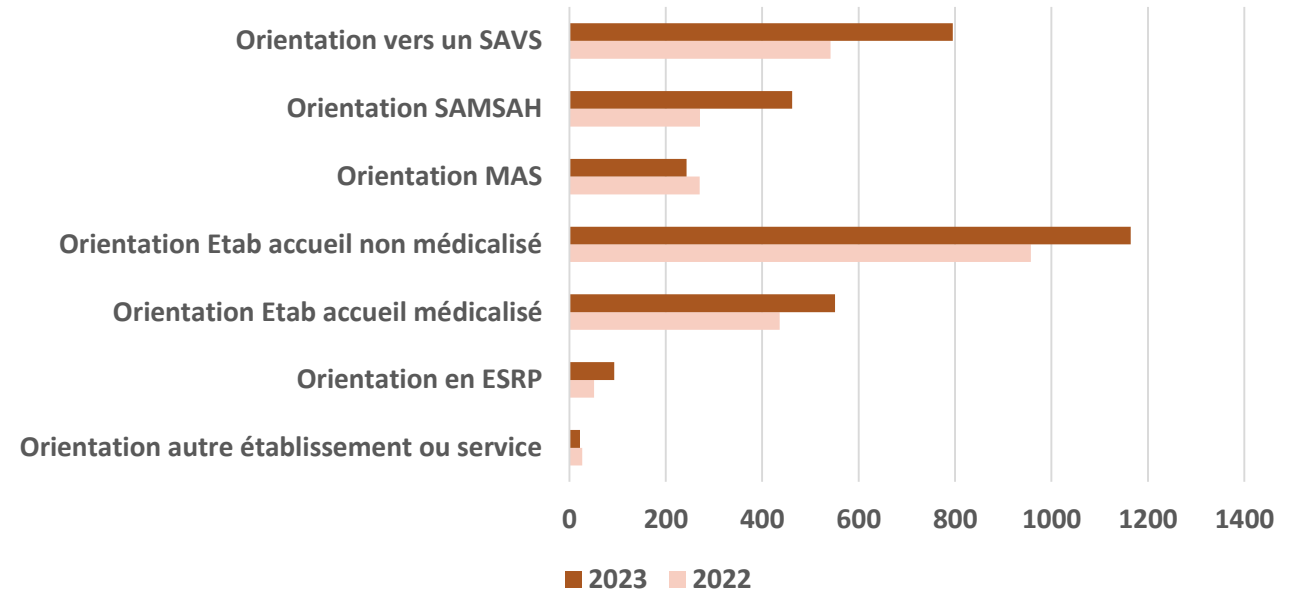
Orientations adultes 2023

Une augmentation des décisions en ESMS liée à un rattrapage du retard sur ces dossiers, mais des proportions qui restent similaires.

Orientations professionnelles

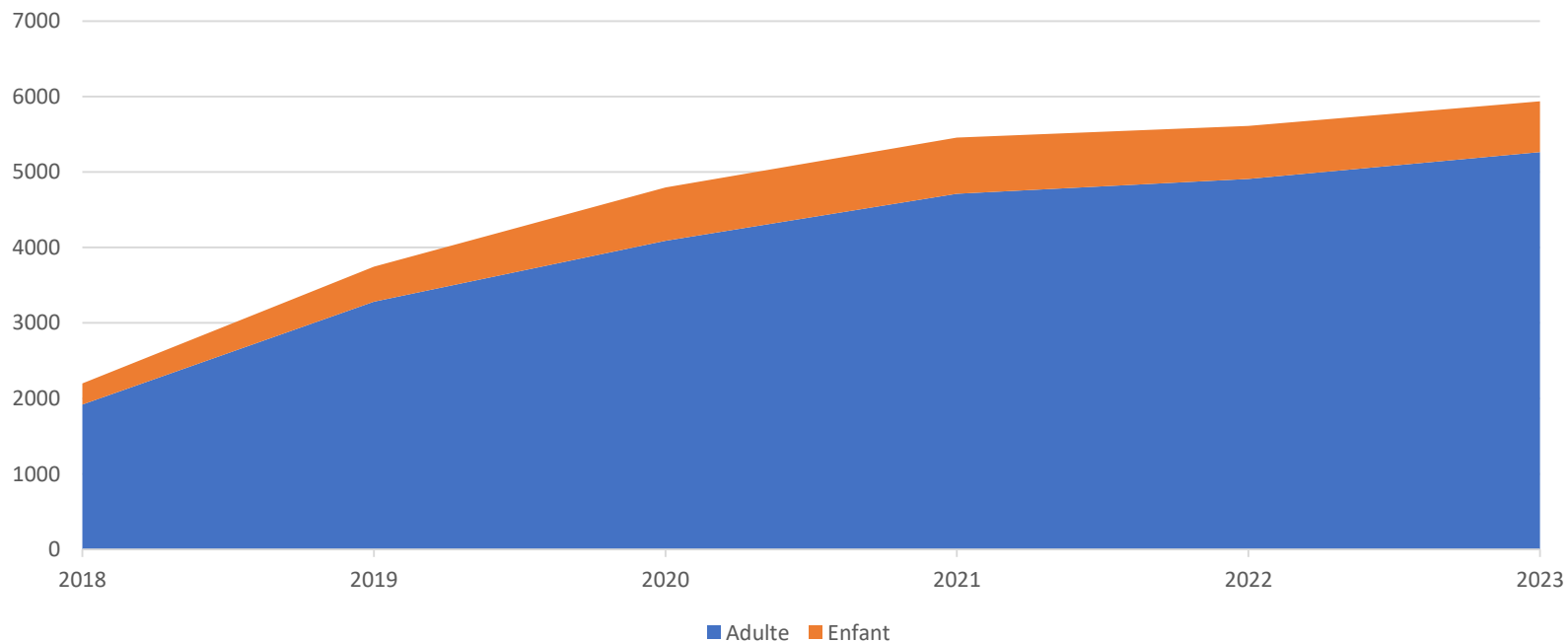


Orientations vers les ESMS



Une diminution des orientations vers le marché de travail (qui disparaîtront en 2024).

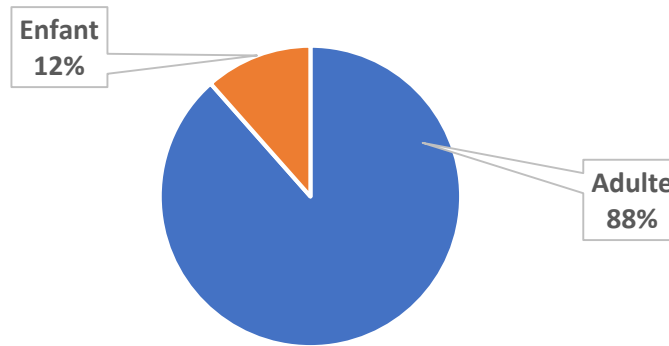
Prestation de compensation du handicap



Une augmentation conséquente du nombre de décisions de PCH, liée à une hausse des décisions chez les adultes: +6,8% au total entre 2022 et 2023.

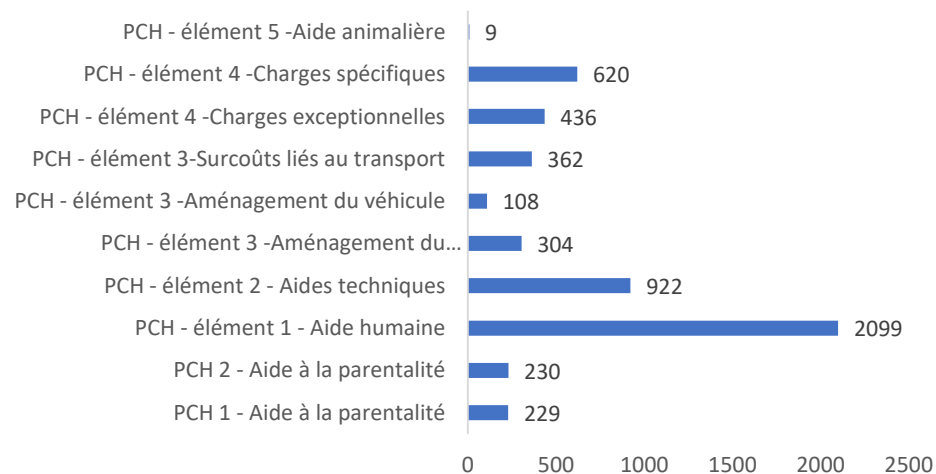
Focus PCH 2023

Répartition des décisions de PCH

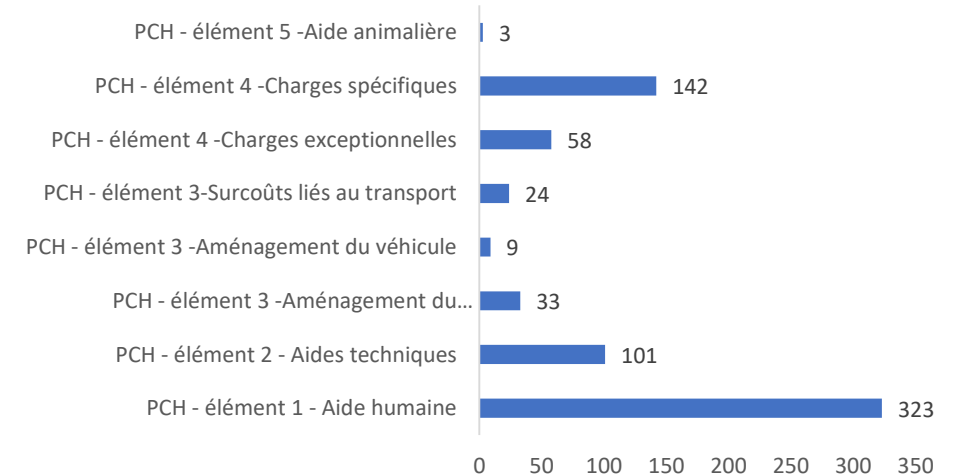


Une augmentation de la part de décisions adulte (de 82% à 88% entre 2022 et 2023), possiblement du fait de l'extension de la PCH au public avec troubles psychique, majoritairement adulte.

Droits PCH adulte



Droits PCH enfant



Prorogations de droits 2023

Décret du 30 décembre 2019:

Possibilité de prorogation de droits à vie pour les personnes bénéficiant de droits en cours de validité, sans dépôt de demande: la MDPH s'autosaisit pour une prorogation par décision de la CDAPH.

AAH L.821-1	204
A - Orientation Pro marché du travail	52
CMI Mention invalidité	181
CMI Mention stationnement	63
CPR (Complément de ressources)	33
RQTH	482
Total	1015

En 2022 le volume de prorogations était de 304 au total.

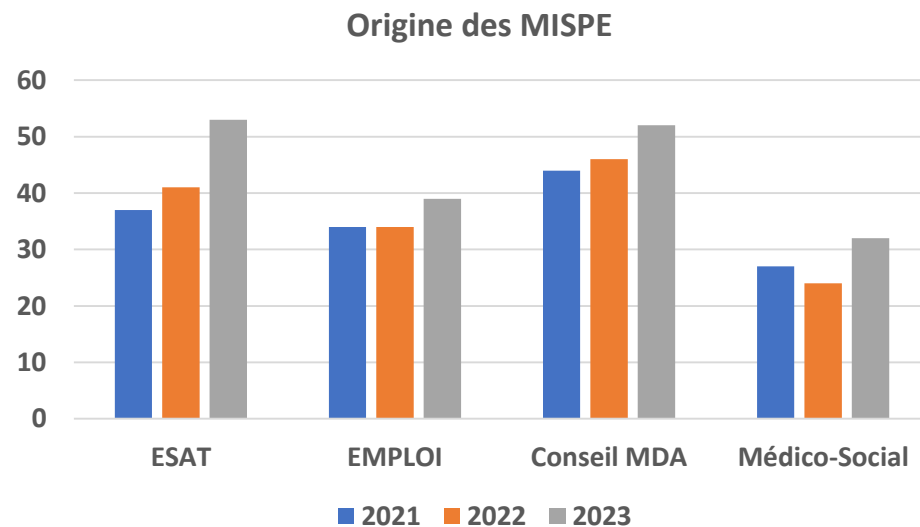
Droits sans limitation de durée - 2023

Taux d'accord de droits sans limitation de durée selon le type de droit: l'Isère est globalement plus avancée que la moyenne nationale sur ces accords.

Droit	Taux Isère 3 ^e T 2023	Taux National 3 ^e T 2023
AAH – 80%	82%	66%
CMI-I	84%	69%
CMI-P	49%	53%
CMI-S	65%	63%
RQTH	75%	55%

Focus sur les MISPE

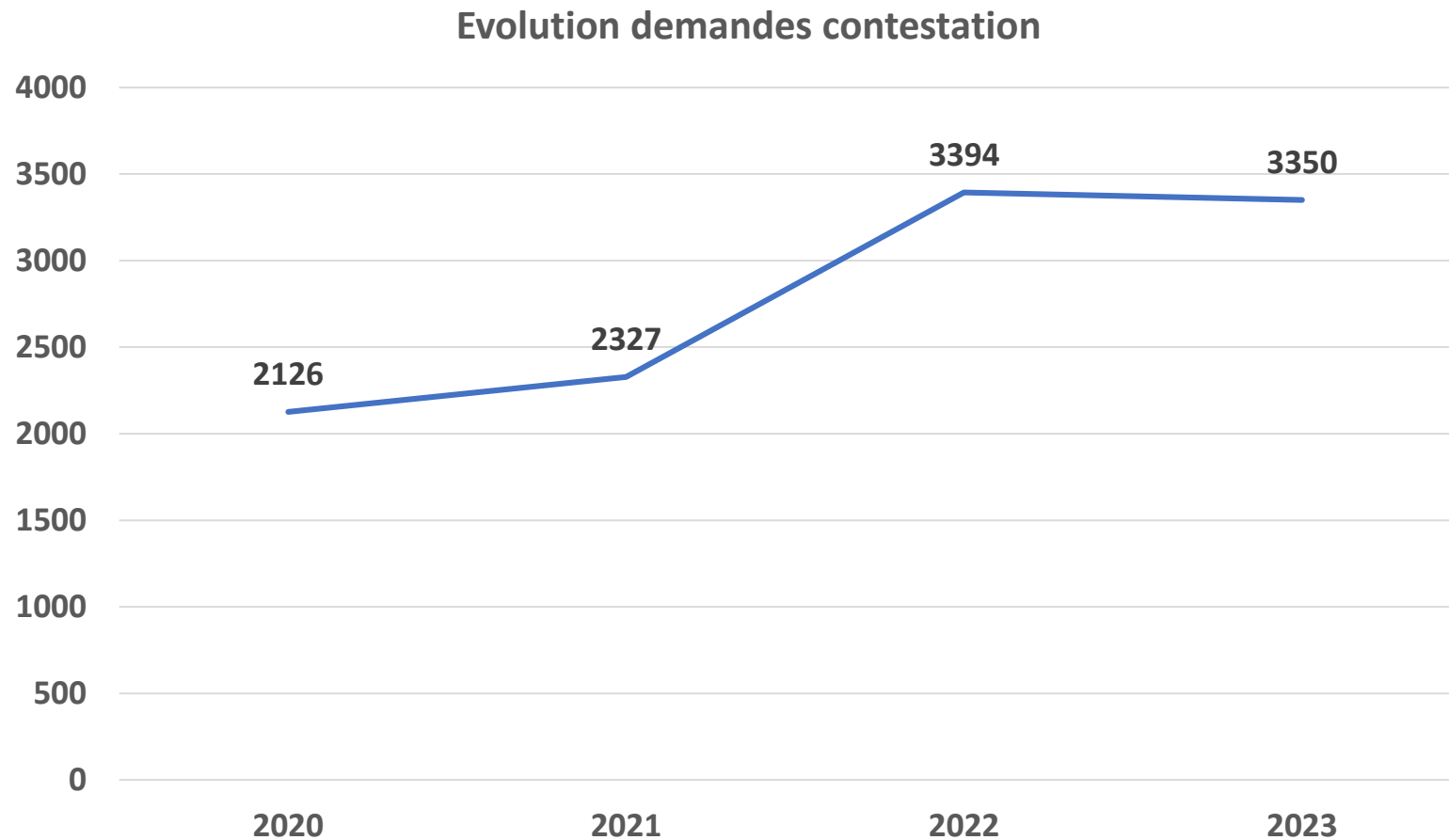
- MISPE: Mises en situations professionnelles en ESAT
 - 176 demandes reçues en 2023, chiffre en augmentation par rapport aux années précédentes
 - Décisions: 93% d'accords
 - 94 MISPE ont été réalisées en 2023 (contre 79 en 2022). Ces MISPE émanent de propositions faites en 2023 pour 58 d'entre elles, en 2022 pour 28, en 2021 pour 7 et en 2020 pour 1 d'entre elle.



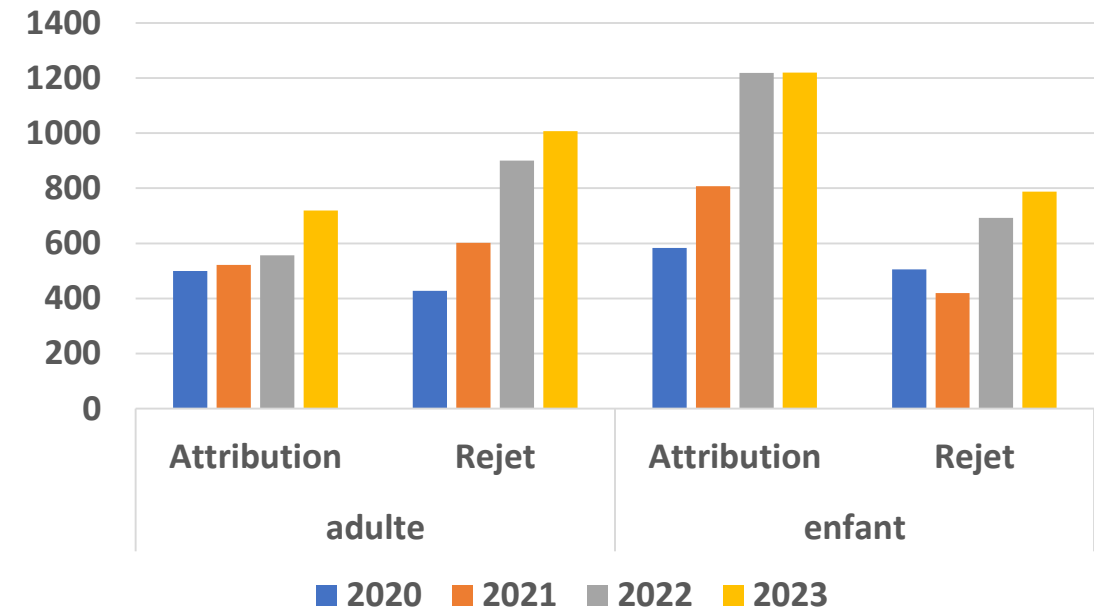
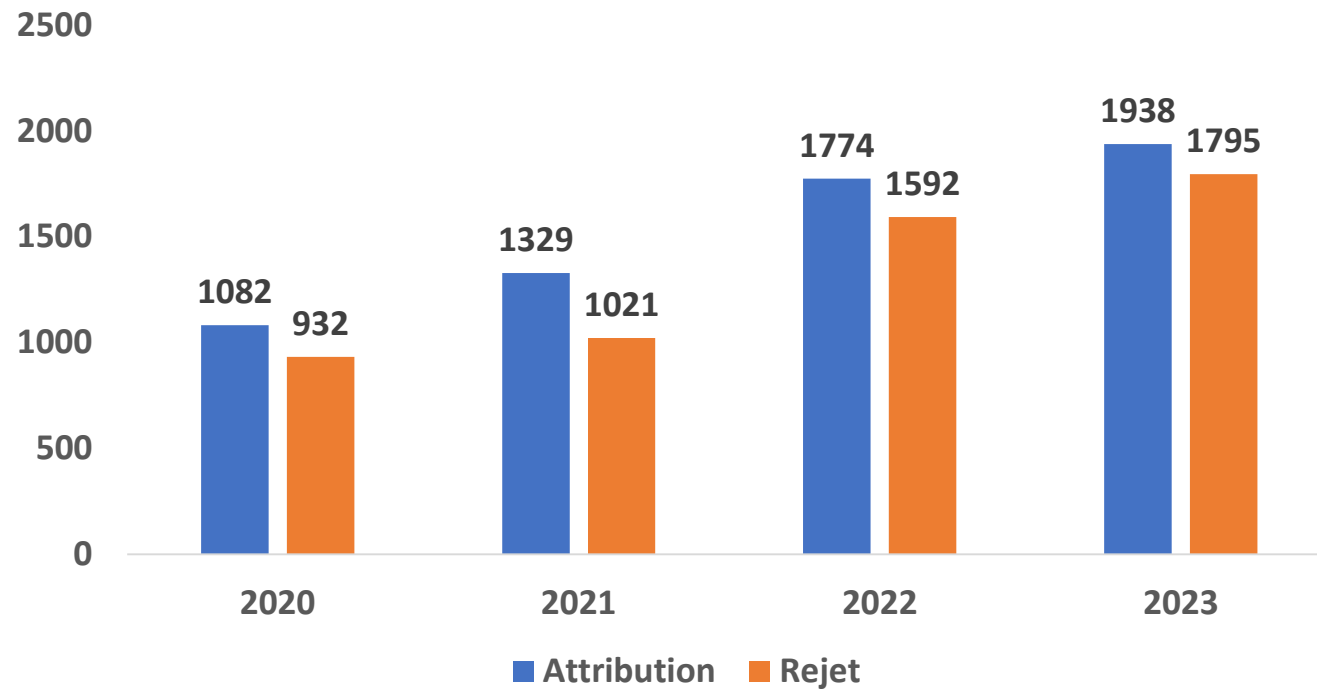
Demandes déposées en contestation en 2023

Pour la première fois les demandes en contestations (RAPO et contentieux) sont en légère baisse par rapport à l'année précédente, après une forte hausse entre 2021 et 2022.

En 2023 cela représente 3,4% des demandes déposées.



Décisions Recours Administratifs Préalables Obligatoires



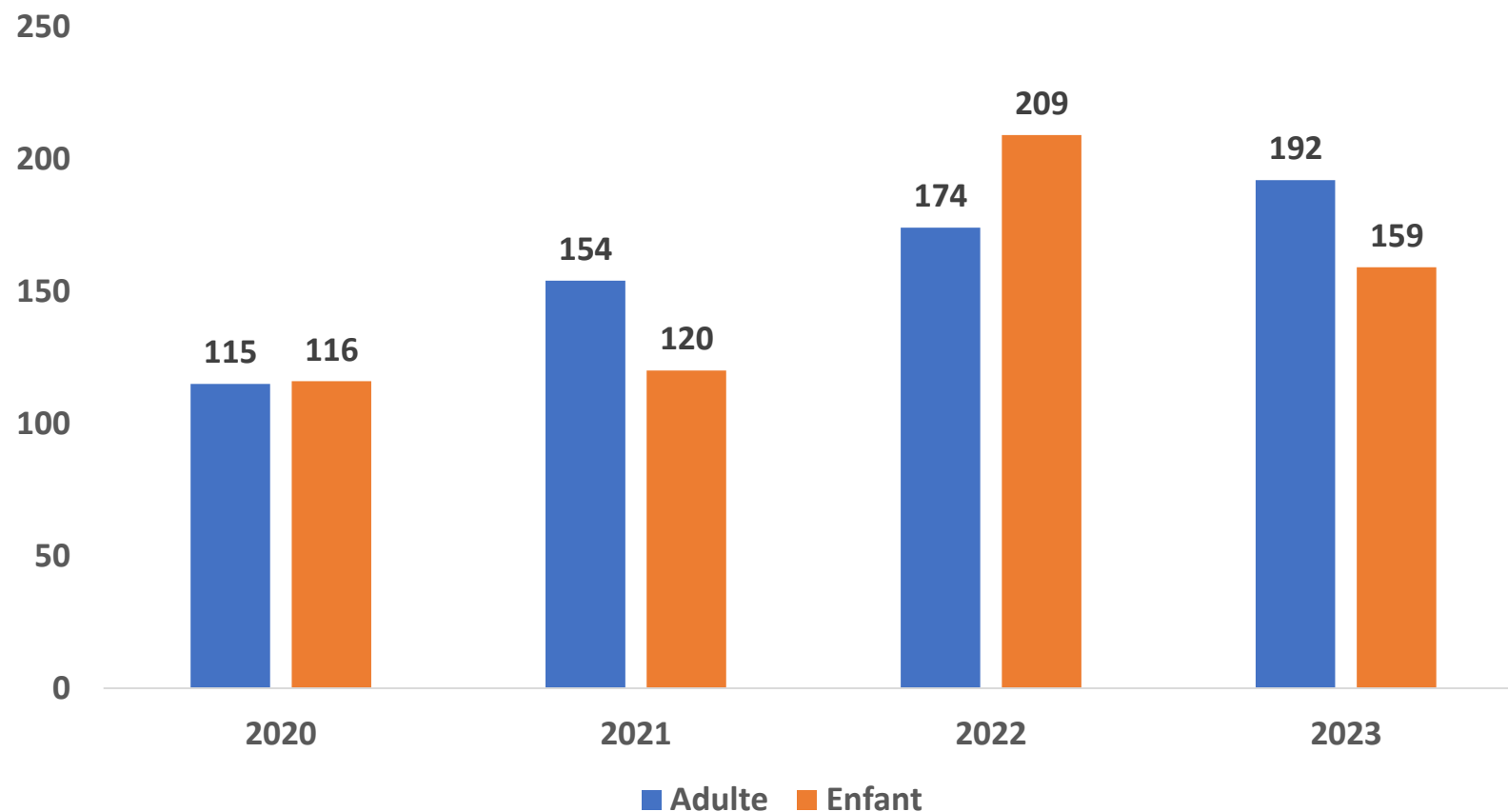
Une hausse des décisions de RAPO présent (Recours Administratifs Préalables Obligatoires) grâce à un traitement rapide des demandes.

Une proportion d'attribution plus importante chez les enfants.

Recours contentieux déposés en 2023

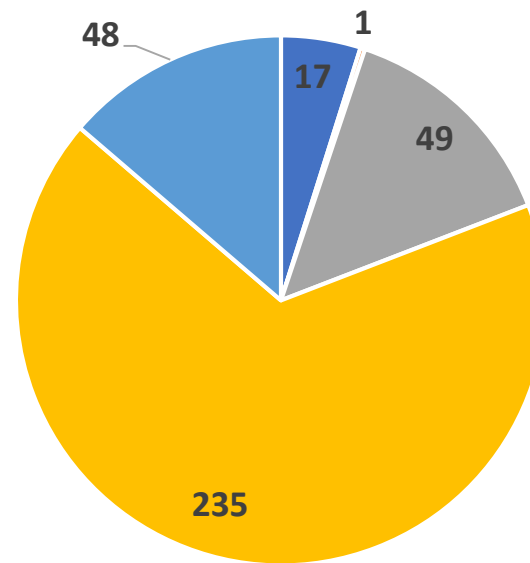
Un nombre de contentieux déposés en baisse, notamment du fait d'une baisse importante côté enfant.

Les contentieux déposés portent sur moins de 1% des dossiers (0,84%) en 2023.



Recours contentieux déposés en 2023

Des contentieux principalement déposés au Tribunal Judiciaire de Grenoble



■ COUR D'APPEL DE GRENOBLE

■ COUR D'APPEL DE LYON

■ TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

■ TRIBUNAL JUDICIAIRE DE GRENOBLE

■ TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VIENNE

Activité globale 2023 – Contentieux

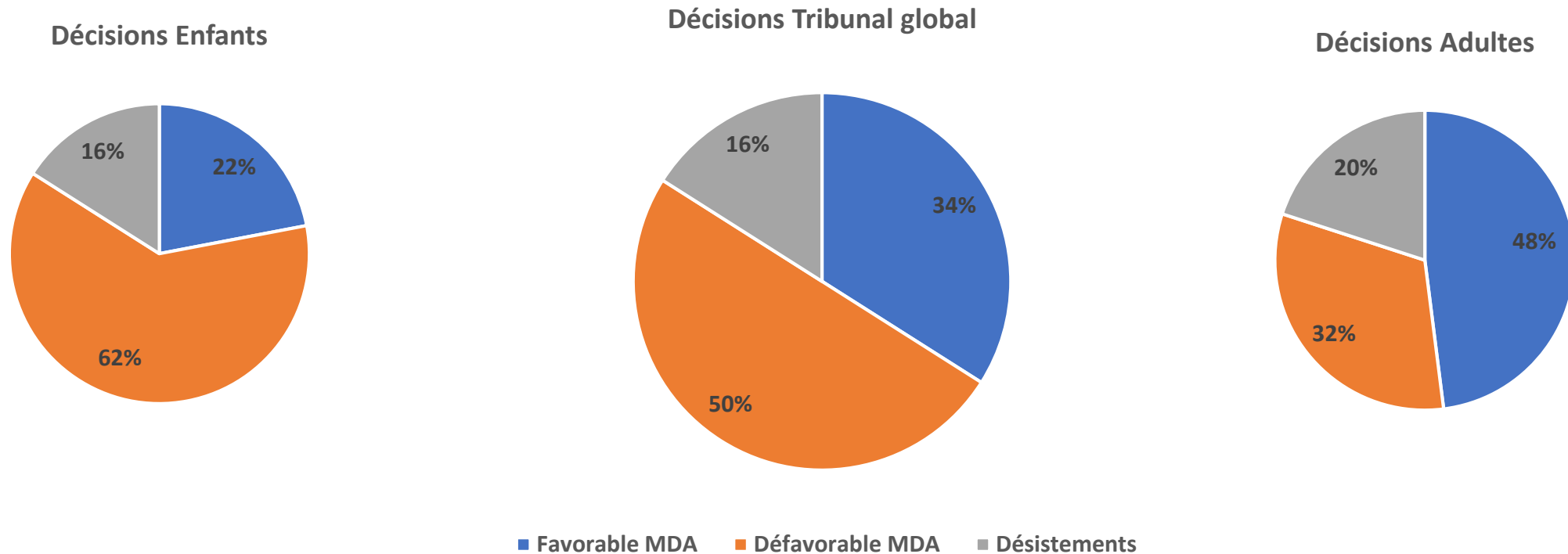
44 audiences en 2023 dont:

- 28 devant un Tribunal Judiciaire pour 305 dossiers audiencés
- 13 devant un Tribunal Administratif pour 33 dossiers audiencés
- 3 en Cours d'Appel pour 3 dossiers

Soit un total de 341 dossiers audiencés

Dans le cadre des dossiers devant le Tribunal Judiciaire, pour 12,5% d'entre eux une conciliation a pu aboutir avant l'audience.

Activité globale 2023 – Contentieux



Une amélioration des décisions favorables à la MDA depuis 2022, plus légère pour les enfants (10% à 22%) que sur les adulte (37% à 48%).

PERSPECTIVES

- Des chantier en cours d'achèvement:
 - Evaluation mixte avec les territoires concernant les dossiers avec PCH adulte
 - Révision des critères et circuits de priorisation
 - Mise en œuvre des orientations cibles / alternatives
 - Un guide des pratiques évaluatives
 - La formation des médecins isérois au remplissage du CM
 - Des chantiers à lancer:
 - Refonte des notifications pour une meilleure compréhension de l'utilisateur
 - La mise en place du SI Evaluation: système d'information harmonisé au niveau national pour la partie évaluation / traçabilité
 - Réflexion sur la mise en place de critères de priorisation pour les entrées en ESMS
 - Un nouveau règlement intérieur de la CDAPH en cours de finalisation:
 - Dernier règlement de 2015
 - Des nouvelles modalités de fonctionnement mises en œuvre à officialiser (Ex: visio)
-

Des questions?

Pour plus d'informations:
<https://www.isere.fr/mda38/Pages/Default.aspx>

